

Communications

Enrichir la démocratie pour la transformation sociale *

Claire Villiers

D'où je parle ?

Aujourd'hui vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France chargée de la démocratie régionale, du conseil régional des jeunes et de la vie associative, j'ai conscience de construire mon action et ma réflexion à partir de la diversité de mes engagements et expériences :

10 ans dans un mouvement de jeunesse d'éducation populaire (la JOC), 10 ans de travail professionnel à l'ANPE (prospecteur placier puis conseillère professionnelle), 20 ans responsable syndicale à la CFDT ANPE puis à la FSU, co-fondatrice de « Agir ensemble contre le chômage » et porte-parole du mouvement des chômeurs en 1997-1998 et enfin conseillère régionale d'Ile-de-France, élue en 2004 sur la liste Gauche populaire et citoyenne, membre du groupe Communistes, Alternative Citoyenne et Républicains.

En traçant ce parcours, je décris un itinéraire politique non partisan ; j'affirme aussi que le mandat que j'exerce aujourd'hui se situe dans une continuité. Je ne suis pas « passée en politique » comme disent certains, j'ai choisi pour un temps donné de porter les exigences dans une institution, de tenter avec d'autres d'apporter des réponses à l'urgence sociale et de travailler à une ré-appropriation de l'institution par ceux et celles à qui elle appartient : les citoyens et citoyennes d'Ile-de-France.

* In : *Démocratie participative et transformation sociale*, Syllepse/Espaces Marx, septembre 2008, p. 169 à 184.

Pendant la campagne de 2004, des débats forts ont animé les militants signataires de l'appel « Pour une alternative citoyenne en Ile-de-France » dont je suis, pour savoir ce que nous devons mettre en premier : réponse à l'urgence sociale ou approfondissement de la démocratie, au cas où nous serions élus ? Je penchais plutôt pour la première version, convaincue que la défiance qui s'installe depuis plus de 20 ans entre les citoyens, en particulier ceux et celles des catégories populaires, et les institutions et les élus tient prioritairement à l'immense déception post 1981 : contrairement aux promesses, la vie n'a pas changé, elle est même pour beaucoup de plus en plus difficile. Et les déclarations d'impuissance de Mitterrand d'abord chez Michelin, de Jospin ensuite chez Lu, « on a tout essayé », ont creusé un abîme de perplexité quant à la capacité de la politique d'agir sur le réel.

D'autres camarades défendaient l'idée que c'est l'approfondissement de la démocratie qui permettrait de reprendre pied, voire de reprendre du pouvoir pour peser sur les situations. Mon expérience me faisait plutôt réfléchir exclusivement en terme de construction de rapport de forces...

Nous voyons là que démocratie et transformation sociale sont pour nous indissociablement liées. Je réfléchirai donc ici à la problématique « démocratie participative *pour* la transformation sociale ». Ce n'est pas qu'une clause de style, c'est pour moi un projet politique.

Je vais livrer quelques convictions, beaucoup d'interrogations et une grande prudence. Je n'ai en effet qu'une certitude : il ne peut y avoir de dogme ni d'outils magiques : conseils de quartier, de jeunes, de vieux, d'étrangers, budget participatif, conférences citoyennes, débats publics, référendum d'initiative populaire... ce sont des *outils* que nous devons apprécier au regard de la dynamique souhaitée à tel ou tel moment, pour tel ou tel usage.

L'ambition : la transformation sociale pour l'émancipation individuelle et collective !

La transformation profonde, radicale, de la société reste pour moi l'objectif essentiel. Non par nostalgie post « 68 » ou par dogmatisme idéologique, mais parce que la situation le commande.

L'extension du capitalisme financier et du règne de la marchandise, c'est plus de précarité, de misère, d'inégalités ; c'est la planète en danger de mort, ce sont des guerres aux quatre coins du monde, ce sont les libertés et la démocratie bafouées. Je ne crois pas qu'un projet politique dont l'ambition se limiterait à « mettre un peu d'huile dans les rouages » pour limiter les dégâts soit adapté à la période. Une organisation économique, sociale, politique basée sur « tout s'achète et tout se vend », « après moi le déluge », et « chacun pour sa gueule » conduit inéluctablement à des explosions mortifères.

La transformation sociale doit se fixer comme horizon l'émancipation individuelle et collective. Voilà l'ambition : que chacun et chacune puisse réussir sa vie, et non « réussir dans la vie ». Voilà pourquoi la question démocratique est au cœur de tout projet et processus de transformation sociale. Projet *et* processus parce que l'une des leçons que nous devons

tirer à la fois de l'échec des divers « communismes » dénaturés et ayant sombré dans des quasi-dictatures et de l'échec des gouvernements d'union de la gauche dans divers pays et en particulier la France, c'est qu'il faut en finir avec le schéma suivant: le ou les partis construisent un projet, ils en tirent un programme de gouvernement (à tous les échelons, de l'Europe à la commune), les campagnes électorales servent à le proposer aux électeurs et électrices pour qu'ils accordent leurs suffrages auxdits partis qui promettent de faire... ce qu'ils promettent! Ce schéma concentre à mon avis les principaux ingrédients de la crise démocratique et politique.

Quelle crise démocratique?

La dépossession

Je reste impressionnée par l'utopie du suffrage universel ¹: quiconque a plus de 18 ans peut participer, quels que soient sa position sociale, son niveau de formation... Mais nous savons que c'est en partie seulement une formidable « profession de foi » envers l'égalité. C'est la même qui confie droit de vie et de mort à des jurés d'assises. C'est la même qui nous fait explorer les chemins de la démocratie participative. Nous y reviendrons.

Mais que dit ce suffrage? Je choisis une orientation, un programme, des engagements?

Je choisis quelqu'un ou quelqu'une pour me « représenter »?

Je confie un mandat, une tâche, pour un temps donné, parce que je ne peux pas m'occuper de tout?

Sur ces trois assertions il y a à inventer pour qu'elles soient réalité et non désengagement des citoyens. Au « Faites-moi confiance et ne vous occupez de rien; de toute façon c'est tellement compliqué qu'il faut être un professionnel » il nous faut substituer « Je reviens vers vous souvent, non seulement pour vous rendre compte, mais pour débattre avec vous des choix possibles dans telle ou telle situation ».

Le champ du politique

Dans l'acception commune, la politique c'est le champ partisan, voire plus réduit encore les élus et ceux et celles qui postulent à l'être. Le terme (totalement impropre à mon sens) de « classe politique » rend compte de cela. Si l'on considérait que les militants associatifs, les syndicalistes, font de la politique, construisent des analyses et des propositions politiques, on re-élargirait considérablement les protagonistes.

¹ Enfin pas tout à fait universel: les étrangers non européens ne sont toujours pas considérés comme des citoyens et ne votent pas en France...

Cela permettrait aussi de remettre en cause une forme de hiérarchisation, de subordination entre les différents niveaux : partis, associations, syndicats. Nous n'avons pas besoin d'un parti guide, avant-garde, mais d'un lieu où se travaillent les synthèses, les débats entre la diversité de la population.

Et si l'universel était un puzzle ?

La construction des réponses politiques devrait à mon sens s'appuyer sur l'intérêt que portent les citoyens à tel ou tel thème, leur expérience professionnelle ou personnelle, leurs opinions. Il ne s'agit pas de les « interroger » mais de trouver les cadres où la confrontation des trois items est possible et ensuite livrée au débat général. Pour dire cela, je m'appuie sur la difficulté de vivre d'un conseil de quartier, ou celle des élus : on n'est pas compétent sur tout, on n'est pas intéressé par tout, on peut avoir des intérêts successifs (pour l'école parce qu'on y a ses enfants, ou qu'on y enseigne), on puise son universel personnel à des sources diverses : son sexe, son histoire culturelle, sociale, son expérience professionnelle, ses convictions...

Tout le mode de représentation actuel semble construit sur la conception de 1789, c'est-à-dire la République est une et indivisible, et les citoyens naissent libres et égaux en droit. Cependant, cet universalisme peut être remis en cause. Premièrement, il est connu que les citoyens ne naissent pas libres et égaux en droit. Deuxièmement, chaque citoyen a des identités qui constituent son identité. Croire qu'il y a des citoyens « hors-sol » est illusoire. Les citoyens et les citoyennes sont sociologiquement situés, ils ne sont pas indépendants de leur appartenance sociale, de leur histoire culturelle, familiale, professionnelle, etc., ils ne sont pas indépendants non plus de leur métier, de leur histoire politique, de leurs opinions.

La vigilance pour que les engagements soient tenus

Je pense que nous ne pouvons pas raisonner en dehors de tout contexte. Nous ne sommes pas à la période où ce qui prévaudrait serait la recherche du bien commun. Nous sommes dans une jungle où les puissants de la planète tentent d'imposer le règne absolu de la marchandise et du profit. Bien entendu ceci avec beaucoup de contradictions qu'il nous appartient d'identifier et de travailler. J'en tire plusieurs conclusions :

– Du point de vue de l'intérêt des catégories populaires, de l'avenir de la planète, du bien commun, il vaut beaucoup mieux que certains engagements ne soient pas tenus ! Je trouve surprenant, ici en France en 2008, que le principal parti d'opposition se plaigne que le président de la République ne tienne pas tous ses engagements... Heureusement ! Et de nombreuses forces sociales s'y emploient. À mon sens, il y a de fait conflit « démocratique » entre les orientations de la majorité politique aux affaires et l'intérêt général.

– Le fait de confier le « mandat de faire » à autrui méconnaît les rapports de forces qui s'exercent sur les élus ou les gouvernants. Je prends un

exemple : les deux lois sur les 35 heures. Je ne me prononcerai pas pour savoir si le gouvernement avait vraiment la volonté de réduire le temps de travail sans augmenter la flexibilité et la productivité... Le patronat, lui, était vent debout contre la réduction du temps de travail pour tous et toutes, préférant de beaucoup la réduction par la partition entre les salariés (emplois à temps partiel et chômage) : dans un cas tout le monde gagne du temps de vivre (et pourquoi pas de s'intéresser aux affaires publiques... ce qui peut devenir assez subversif!). Dans l'autre la concurrence s'aiguise, la précarité s'étend, la société se délite et c'est chacun pour soi contre tous : le « travailler plus pour gagner plus » en est une parfaite illustration. Pendant le débat sur la RTT gageons que les forces patronales ont fait le siège de la ministre (Martine Aubry) pour peser et amoindrir la portée des 35 h : les forces sociales du salariat n'ont pas fait de même et nous avons eu la loi qui a résulté de l'équilibre des forces à ce moment-là... On ne peut confier un mandat à autrui qu'en assurant la mobilisation qui permettra que le mandat donné soit tenu !

– Ce dernier constat a des conséquences très importantes sur les objectifs que l'on fixe à la démocratie participative, et donc au choix des outils.

Entre les principales forces de la transformation sociale et les institutions, les élus : un fossé !

Les deux traditions du mouvement ouvrier, du mouvement social, sont aujourd'hui proches dans leur méfiance de la politique partisane, des institutions, des élus.

Celles qui ont été liées aux partis de gauche, en particulier le PCF, dans un lien plus de subordination que de coopération, cultivent aujourd'hui leur éloignement comme une thérapie. Celles qui sont plus proches du courant libertaire ou syndicaliste révolutionnaire théorisent « l'autonomie du mouvement social » tellement farouchement que tout rapport dialectique est inexistant. Le résultat est un face à face utile, essentiel quand il faut faire vivre le conflit, le désaccord, le rapport de forces, mais à mon avis stérile pour reconstruire une démocratie qui s'appuie sur la diversité des acteurs politiques.

Mais pour nombre d'élus, associations surtout si elles sont revendicatives et plus encore syndicats, sont des formes bureaucratisées, archaïques, dépassées pour organiser et penser la transformation sociale.

Sauf sans doute sur les questions d'environnement et d'humanitaire !

Il s'ensuit que les interlocuteurs dans la démocratie participative ne sont pas des forces organisées, qui pensent, qui construisent du projet. J'ai parfois le sentiment de deux mondes qui vivent en parallèle mais qui n'articulent pas les différentes forces.

Voilà donc à mon avis les éléments de la crise démocratique que nous connaissons : c'est à la fois une crise des formes et une crise des réponses. Plus qu'une stricte crise démocratique c'est une crise politique. C'est plus une crise de l'offre politique que de la demande.

Exemple et contre-exemple de démocratie

Traité constitutionnel européen : la démocratie en action ?

La campagne sur le traité constitutionnel européen en 2004-2005 est une bonne illustration.

Quels sont les ingrédients ?

- Un enjeu qui concerne le quotidien de chacun pour de longues années.
- La clairvoyance de nombreux acteurs politiques, syndicaux et associatifs qui exigent que le peuple soit consulté par référendum : le président de la République l'accepte : ce sera donc un référendum, non pas octroyé, mais conquis, réponse à une exigence.
- L'organisation par ces mêmes acteurs dans leur diversité de débats très décentralisés, dans les villages, les quartiers, sur le net, pour éclairer les enjeux. On a vu de nombreuses réunions rassembler les tenants de positions contradictoires.
- La mise à disposition par les acteurs mais aussi par l'État de la proposition constitutionnelle auprès de chaque électeur.
- Le vote apparaît utile puisqu'il déterminera la position du pays.

Pour résumer ce que je considère comme un succès de cette séquence démocratique, les ingrédients sont : un enjeu qui concerne le plus local et le global, une exigence de la consultation populaire, un débat très décentralisé animé contradictoirement par la diversité des acteurs, le sentiment que le vote permettra de peser sur la décision.

Le résultat du vote ne sera pas réellement pris en compte par le président Chirac : la France ne retirera pas sa signature du traité. Gageons que cela n'a pas fait progresser la confiance démocratique.

Le piège du «management participatif»

À l'opposé exact, je situerai les stratégies de management participatif dans les entreprises et administrations.

Dans le travail, les salariés engagent beaucoup d'eux-mêmes ; tous les travaux de psychodynamique du travail insistent sur la distance entre travail prescrit et travail réel. La principale souffrance c'est l'impossibilité de « bien » faire son travail. Le travail est lui-même participation et la demande est forte de pouvoir donner son avis sur comment travailler, pour quoi travailler.

Les opérations de management participatif, de cercles de qualité, s'appuient sur cette envie : elles mettent au travail les savoir-faire, les savoir-être, les intelligences des salariés, à l'extérieur de leurs formes traditionnelles d'organisation collective, syndicale ou professionnelle.

Le sentiment le plus largement partagé est souvent « de s'être fait avoir » parce que les directions d'entreprise déterminent seules les objectifs, utilisent les savoirs, et souvent soit ne tiennent aucun compte des propositions soit les retournent contre les salariés dans des formes d'organisation du travail qui aggravent le quotidien. La méfiance contre tout ce qui s'apparenterait à une « injonction à participer » est profonde et les mêmes ingrédients produiront les mêmes effets... Du point de vue de la transformation sociale l'effet est totalement contre-productif en ce qu'il contourne, voire combat les

organisations collectives, syndicales en particulier. Mais c'est en partie le but recherché par les tenants de l'ordre existant.

Interrogations à partir de l'expérience du conseil régional d'Ile-de-France en matière d'enrichissement de la démocratie

Conseil régional des jeunes d'Ile-de-France

La question « faut-il créer un conseil régional des jeunes » ayant été tranchée lors de la campagne électorale, il s'agissait de voir comment le composer, quelles compétences lui donner, comment le faire vivre.

Nos choix se sont appuyés sur les principes suivants :

- un conseil dont la composition reflète la diversité des jeunes d'Ile-de-France, en âge, sexe, territoire, activité scolaire ou professionnelle. Nous faisons le pari qu'en croisant ces différentes variables, la diversité des origines culturelles et ethniques serait présente.

- pas de « faux-semblant » quant à une quelconque représentativité, pas de désignation par de « grands électeurs ».

Nous avons donc opté pour un appel au volontariat avec une campagne allant réellement sur les lieux de vie des jeunes et un tirage au sort avec la parité femmes/hommes, une égale représentation des différents départements, six collèges : lycée, lycée professionnel, apprentissage, jeunes chômeurs et en insertion, salariés, étudiants. En terme de composition c'est plutôt une réussite : le pari sur toutes les diversités est gagné, la « citoyenneté de résidence » à l'œuvre : 2 jeunes lors du premier mandat sont « sans papiers ».

Par contre un certain nombre de questions se posent rapidement.

- Nous n'avons pas pris de mesures à la hauteur des besoins en formation et en animation.

- Nous avons mis six mois à voter la délibération permettant le remboursement des frais de transport : certains et certaines ont rapidement décroché pour de strictes raisons économiques...

- Nous n'avons pas assuré l'égalité en matière d'équipement informatique.

- Une petite partie des jeunes avaient une expérience associative ou politique, mais au lieu de la valoriser dans la vie du CRJ, le souci du consensus a fait office de quasi-chape de plomb, comme si on ne parlait que de ce qui fait accord. Il a fallu le fantastique conflit du CPE pour découvrir que le principal responsable d'une des organisations lycéennes était membre du CRJ !

- Les premiers à décrocher ont été les membres des collèges apprentis, salariés, chômeurs... difficulté de la prise de parole, difficulté à trouver sa place, difficulté à appréhender « in abstracto » la réalité d'une région aussi grande que l'Ile-de-France...

- Je crois que se vérifie pleinement l'expérience qui veut que les dominés doivent d'abord construire leur parole entre eux pour la porter collectivement là où ils se sentent dominés.

- Les élus comme l’administration ont des rythmes de réponse aux interpellations des jeunes qui découragent souvent...
- Une telle expérience, assurément formatrice personnellement, est-elle un plus pour la transformation sociale ?
- La légitimité de la parole des membres du CRJ au regard de l’ensemble des jeunes d’Ile-de-France me semble posée : au nom de qui leur demandons-nous de parler, de réfléchir, de proposer ? Quel est leur collectif d’appartenance ? À qui rendent-ils des comptes ? Mais ces trois questions renvoient à une conception « classique » du mandat. Là nous sommes dans l’univers de la croyance en la capacité universelle de chaque citoyen de parler pour tous et toutes du seul fait qu’il est un citoyen. Je le dis tout net : non seulement je n’y crois pas mais c’est limite manipulateur ! Du point de vue de la place des dominés, de la capacité de transformation sociale, je ne suis pas sûre que nous ayons à gagner à de tels systèmes.
- Plus fondamental peut-être : dans toute la diversité de la composition de ce conseil, quelle place est reconnue à la diversité des opinions des jeunes ? Le fait de se constituer en une assemblée semble affadir le débat plutôt que le vivifier...
- Dans un nouveau mandat nous allons davantage associer les organisations de jeunes aux travaux du CRJ, nous allons offrir des possibilités d’animation et de formation, les élus ont obligation de répondre dans les deux mois à toute interpellation... À suivre

SDRIF et conférence citoyenne

Dès le début du mandat actuel, le conseil régional d’Ile-de-France décide d’engager une révision du Schéma directeur d’Ile-de-France (SDRIF). Il s’agit du schéma d’aménagement d’urbanisme qui fixe l’affectation des sols pour les 30 ans à venir : on ne peut pas faire plus structurant (les infrastructures de transport, les densités d’habitat, les grands équipements, les localisations d’emplois, les zones vertes...).

Je m’arrête sur cet exemple parce qu’il permet à mon sens de bien poser la question du choix des outils de la participation en fonction du diagnostic que l’on porte et de l’ambition que l’on se donne.

Le SDRIF précédent portait des priorités de rééquilibrage de la région, forte en matière de logement comme d’emploi. On constate en effet des déséquilibres et donc des inégalités croissantes entre l’Ouest (les Hauts-de-Seine et La Défense, pour être rapide) et l’Est (Seine-Saint-Denis et de plus en plus la Seine-et-Marne), le cœur de l’agglomération vivant un processus « classique » de gentrification. Les préconisations de 1994 n’avaient pas été suivies d’effet. À l’époque l’État avait décidé seul, toutes les collectivités s’étaient prononcées contre le schéma. On peut tirer de ces constatations la conclusion que de bonnes préconisations en matière de lutte contre les inégalités ne servent pas à grand-chose sans une mobilisation pour les faire appliquer.

Assez logiquement il semblait donc nécessaire d’associer le plus largement possible la population francilienne à la compréhension des enjeux, à l’expression des besoins pour déboucher sur un schéma nouveau.

-
- Dans la panoplie des outils disponibles ont été retenus :
- une série très importante de consultations sous forme de séances plénières et d'ateliers rassemblant des « experts » et responsables politiques, associatifs, syndicaux, administratifs ;
 - une conférence citoyenne dans le dernier tiers du processus ;
 - un questionnaire à la population adressé aux Franciliens et Franciliennes par le biais du journal régional distribué à domicile ;
 - l'enquête publique.

N'a pas été retenue la construction d'outils pour organiser l'appropriation des enjeux et le débat de manière très décentralisée, dans les quartiers, voire les entreprises (!) : films, kit pédagogique ; pas retenue non plus la réalisation d'un numéro spécial du journal pour informer des débats conflictuels avec le gouvernement...

Ce que l'on constate : une assez faible participation des femmes dans les débats de consultation institutionnelle ², une faible prise en compte par les syndicalistes, une conférence citoyenne qui rend un avis proche de celui exprimé par les 50 000 questionnaires mais qui n'irrigue pas la dynamique de la population. Les 75 participants et participantes à cette conférence affirmeront que cette expérience, mélange de formation et de débat... leur a donné envie de faire de la politique ! C'est donc bien à l'échelle de la région tout entière qu'il aurait fallu mêler formation et débats. Je suis plus que réservée sur le caractère participatif et démocratique de l'outil choisi. Je crois qu'il ne correspondait pas aux nécessités du moment. Je n'en dirais pas autant sur la conférence citoyenne sur les nanotechnologies qui a été organisée.

Dans le débat lancé par Nicolas Sarkozy sur le SDRIF, sur le « Grand Paris », on voit nettement qu'il y a un enjeu de conception du développement d'une grande métropole. Plusieurs visions s'affrontent... à l'écart de la population.

Dans cette affaire c'est clairement la question de la mobilisation populaire, de l'utilité ou non de rapports de force dans les processus institutionnels qui est posée...

La démocratie du sommeil ?

Le travail est le point aveugle de la démocratie. Notre organisation démocratique repose sur un suffrage universel organisé en fonction de son lieu de résidence : c'est donc de là que devraient se traiter la totalité des problèmes de la vie quotidienne. Or, très souvent, on travaille tout à fait ailleurs. La récente campagne municipale l'a une fois de plus mis en

² À l'occasion du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, nous avons organisé une rencontre européenne d'échanges. Elle a clairement montré qu'en matière d'aménagement il faut partir d'une expression des besoins, des femmes en particulier, et ensuite les traduire en schémas d'aménagement. Occasion ratée en Ile-de-France !

lumière : nombre de citoyens se sont sentis peu impliqués par les démarches participatives dans leur ville... parce qu'ils ne font qu'y dormir !

Tout se passe comme si l'acceptation du suffrage universel par les « élites » s'était faite en échange de la reconnaissance d'une propriété si privée que la politique n'y a aucun droit de séjour. Souvenons-nous que c'est seulement depuis 1968 que les sections syndicales ont droit de cité dans les entreprises.

Cette conception qui fait que les citoyens sont presque exclusivement des habitants (en tout cas pour les collectivités territoriales) est préjudiciable à la participation mais encore plus à toute transformation sociale !

Les entreprises ne sont pas les seuls lieux de production de valeur et de profit... mais de là à faire comme si elles n'existaient pas, il y a de la marge !

On a d'ailleurs assisté à une sorte de mouvement de balancier radical : dans les années d'après-guerre, le mouvement associatif était beaucoup moins considéré que le syndicalisme. Aujourd'hui c'est ce dernier qui est idéologiquement cantonné à la défense des intérêts immédiats des salariés. La crise du syndicalisme, profondément liée à la montée du chômage et à l'incapacité qu'il a eu d'y mettre fin, a entraîné une forme de repli sur les entreprises au détriment de la dimension interprofessionnelle. Ce repli est sans doute aussi lié à la moindre implication du syndicalisme dans un projet global de transformation de la société. Mais sans lien interprofessionnel pas de possibilité d'organisation des chômeurs et des précaires, absence lors de conflits tels que les révoltes des jeunes à l'automne 2005...

On ne peut pas affirmer que c'est le travail qui construit les identités, qui donne le statut, qui inscrit dans l'échange et ne pas en tirer des conclusions politiques.

Il est assez vain à mon sens de demander à des femmes et des hommes d'être des citoyens et des citoyennes participatifs, créatifs, disponibles, coopératifs, quand pendant 7 heures par jour ils et elles sont soumis aux injonctions paradoxales, à la soumission à la concurrence voire à la délation... Les modes de gestion de la main-d'œuvre et les organisations du travail sont profondément destructeurs des individus et des collectifs, et par là même de la démocratie.

Imaginons des conseils municipaux où il y aurait deux collèges, un collège représentant ceux qui habitent, et un collège qui représente ceux qui travaillent dans la commune. Le territoire prendrait une tout autre dimension. On discuterait ensemble aménagement du territoire, transport, implantation d'entreprise, finalité de ce qu'on produit sur la commune... Faire rentrer la politique par le biais de personnes dont la légitimité politique vient de leur insertion dans le travail et pas seulement de la résidence changerait notablement les choses. Il faut imposer qu'il y ait une prise de pouvoir collective et politique sur la totalité de ce qui fait la vie des individus.

De plus, il faudrait mélanger ce débat avec l'actualité de l'autogestion : comment on reconstruit une prise de pouvoir des citoyens, au travail, sur les transports ? Comment on se donne du pouvoir, plus que la prise de pouvoir, sur tout ce qu'on fait, sur sa vie, sur la manière dont on rend le service public ? Il est clair que celui qui est exploité et renié comme personne dans l'entreprise ne peut être actif dans la cité comme un bon citoyen faisant vivre

la démocratie. En conséquence, il apparaît comme nécessaire de réfléchir sur deux piliers à la fois : les assemblées et l'autogestion.

Dynamiser, mutualité, rendre visible

De tout ce qui précède il ressort que pour moi les diverses formes organisées (politiques, associatives, syndicales, affinitaires, de réseaux) organisent de la participation. Je ne pense pas que les élus puissent les contourner.

En effet, sans formes organisées pas d'autonomie de la pensée, pas de possibilité pour les plus dominés de construire leur intervention, de s'en donner collectivement les moyens, pas de possibilité de mêler formation, intervention, action.

Dans une conception renouvelée de la démocratie, pour la transformation sociale, je conçois mon rôle d'élue comme devant construire les outils pour que les divers acteurs puissent *faire surgir l'exigence de participation*.

Enrichir la démocratie c'est fédérer, impulser, aider tous ceux et celles qui agissent déjà quotidiennement. C'est aussi agir pour construire les conditions de l'égalité pour participer. La démocratie s'accommode mal de l'aliénation, de la soumission. Renforcer tous les lieux de formation, de débats, d'éducation populaire sont des éléments incontournables dans un monde où la proximité la mieux réalisée est celle de la télévision ! Pour participer il faut pouvoir défendre son point de vue : il faut donc l'avoir construit. L'expérience du féminisme montre que quand on est opprimé, il faut d'abord construire sa parole collective pour pouvoir la porter, la confronter avec celle des autres. Cela est vrai pour toutes les catégories populaires.

Il faut penser des outils pour que peu à peu, tous ceux qui sont des activateurs de pensée, de lien social, de prise de pouvoir, d'invention, de créativité, puissent le faire. Tous les outils que nous construisons se font avec l'exigence de participer à la transformation sociale.

L'empowerment, c'est-à-dire la réappropriation du pouvoir de tous et toutes dans un espace collectif, ne peut se réaliser sans formation des citoyens. Pour que l'individu soit partie prenante des transformations sociales possibles, il faut qu'il soit capable d'analyser une situation, un projet spécifique. En effet, ne peut-être acteur de la démocratie et de la transformation sociale que celui qui a le pouvoir d'agir sur les choses, individuellement et collectivement. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les universités populaires, la formation citoyenne, etc. Bref, renforcer la formation dans un cadre collectif.

Développer la démocratie, c'est aussi permettre que chacun puisse y participer à part entière. En Ile-de-France, la lutte contre les discriminations s'inscrit dans cette démarche pour démocratiser la démocratie. Lutter contre toutes les discriminations est essentiel pour s'assurer d'un fonctionnement démocratique de la démocratie. Ne peut participer à la démocratie que celui qui existe à part entière, et pas entièrement à part. Les minorisés du système doivent pouvoir exister politiquement, individuellement et collectivement,

sans que leurs discours soient reniés ou réintégrés dans une globalité ou une totalité illusoire, vaine et destructrice.

La demande d'égalité réelle, d'égalité d'accès aux droits, d'égalité de traitement, est de plus en plus forte, en Ile-de-France comme partout ailleurs. C'est en ce sens que le Conseil régional d'IDF a voté en 2007 un rapport s'intitulant « Engagement régional pour une politique intégrée de lutte contre les discriminations ».

Ce rapport s'inscrit dans la volonté manifeste et affichée par la majorité régionale de réduire les inégalités et de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Engagement transversal, donc concernant toutes les politiques et les secteurs de la région, il bouscule les modes d'action habituels, souvent très sectorisés. Élus comme agents sont invités à rentrer dans une nouvelle dynamique qui allie :

- un affichage public fort ;
- l'animation d'un réseau de partenaires institutionnels, associatifs, syndicaux, collectivités, entreprises ;
- le soutien aux projets et aux permanences d'accueil ;
- des actions de sensibilisation et de formation ;
- la recherche d'une meilleure connaissance ;
- l'inclusion progressive dans toutes les politiques régionales de l'impératif de lutte contre les discriminations.

Le conseil régional se situe comme un impulseur, un mutualisateur des dynamiques déjà engagées sur les différents territoires. Il s'appuie sur les différents conseils (des jeunes, des handicapés, conseil de l'égalité).

Articulation entre les volontés individuelles et la volonté générale !

Ces différents exemples nous ont démontré la difficulté d'articuler les volontés individuelles avec la volonté générale. Nous devons réfléchir à comment assurer une participation qui soit quantitativement significative, mais également socialement représentative.

Cela nous amène à nous questionner sur la définition de la volonté générale. La volonté générale ne peut être considérée comme un agrégat d'individus, elle ne peut se définir par l'addition des volontés individuelles, mais dans le même temps elle n'en est pas l'opposé ! Quelle est la bonne recette ? La main invisible qui est à l'œuvre notamment dans les conseils de quartier produit-elle des réponses optimales traduisant la volonté générale ? Assurément non. Cependant, les élu-e-s, prétendu-e-s représenter l'intérêt général, peuvent-ils, sur un sujet particulier, se permettre de ne pas questionner le plus grand nombre pour que leur décision soit le fruit d'un débat le plus large possible et d'une large appropriation démocratique ?

De plus, l'addition de ces citoyens hors-sol ne permet pas une politisation des enjeux politiques dans la participation. Pourtant, la politisation apparaît comme essentielle pour comprendre les enjeux et stratégies d'une politique ou action. Est-ce que la somme des avis va permettre une transformation sociale ?

Par exemple, le conseil régional des jeunes d'Ile-de-France, tel qu'il est construit, tend à la recherche du consensus entre les participants. Ces

jeunes ont été choisis parce que « jeunes », mais pas parce que porteurs d'idées ou de réflexions particulières. Cette non-prise en compte des idées et des organisations de jeunesse tend à rechercher le consensus entre eux qui sont censés représenter l'intérêt général des jeunes. Mais ce consensus est-il la traduction de l'intérêt général ? Rien n'est moins sûr.

Pour conclure très provisoirement

La transformation sociale est un combat qui nécessite d'autres réponses politiques *et* démocratiques. Elle nécessite une autre articulation entre les institutions et les mobilisations. Une intense bataille idéologique s'impose : la formation des citoyens et citoyennes, la mutualisation des actions et leur visibilité sont essentielles. « On montre toujours les bibliothèques qui brûlent mais pas les gens qui vont dans les bibliothèques » disait récemment un jeune politologue de notre région.

Cette exigence de participation de la population est fragile : nous ne devons pas la dévoyer, pas la détourner au strict profit du meilleur fonctionnement de telle ou telle collectivité. Nous ne défendons pas des forteresses, nous construisons des leviers pour agir localement et globalement.

Économie sociale et solidaire : tourner la page de l'introspection en vase clos *

Daniel Le Scornet

Un ensemble hétérogène, profondément inséré dans la société capitaliste et ses contradictions

On ne peut pas saisir l'économie sociale et solidaire (ESS) comme externe à la société capitaliste, qui n'est pas seulement une société formée d'entreprises et qui plus est d'entreprises à capitaux !

Ni même comme un ensemble hétérogène présentant les traits d'une altérité essentielle à la formation sociale capitaliste (l'idée qu'il y aurait des secteurs plus ou moins émancipés de la forme sociale dominante, et donc, au moins en partie, une alternative « déjà là » – comme certains l'ont pensé longtemps de la forme Sécurité sociale ou bien de la forme Services publics). Pour totalité, l'économie sociale et solidaire est un secteur relativement spécifique (statuts) qui est à la fois la résultante et l'acteur de la société capitaliste. Celle-ci ne pourrait pas être ce qu'elle est actuellement sans ce secteur. On ne peut « extraire » l'ESS que de façon artificielle, en utilisant certains critères qui distinguent ce secteur du reste de l'économie mais qui ne le séparent pas de celle-ci et de sa logique dominante.

Sous ces critères (non lucrativité totale ou partielle, singularités de la forme de propriété sociale), l'ESS peut être définie comme un secteur

* 20 juillet 2009.

spécifique de l'économie actuelle (c'est dire que l'utilisation d'autres critères pourrait permettre d'agrandir ou de restreindre le périmètre de l'ESS). Il s'agit bien d'une définition plus politique qu'économique puisque sur ce point rien ne spécifie vraiment l'économie sociale et solidaire qui n'agit jamais comme un secteur homogène (plutôt grande hétérogénéité de statuts et de tailles, certes, mais surtout de modes concrets d'accumulations, d'appropriations et de distributions). Il est par exemple politiquement stratégique, et économiquement signifiant, de savoir où l'on place des secteurs entiers de l'économie (exemple: les Comités d'entreprises, voire les formes Sécurité sociale et les formes paritaires entre partenaires sociaux—du moins certaines d'entre elles, les fondations—ou des fondations autres que celles définies par les critères actuels de l'ESS, voire des entreprises ne relevant pas des critères statutaires actuels mais intériorisant des finalités et des moyens analogues, ou parfois plus stricts sur certains points, que ceux définissant l'ESS aujourd'hui).

Cette question du périmètre et des critères de l'ESS est un grand enjeu politique qui pourrait permettre de « dénaturiser » la question d'une alternative au mode dominant de produire, de consommer au sein même de l'économie capitaliste et pouvant, éventuellement, conduire à un autre mode de société que celui de la société capitaliste. Elle permet en outre de ne pas penser l'ESS comme une « exception » imposée purement idéologiquement (toutes les classes sociales ont utilisé et utilisent ces formes) au mode de société dominant avec les multiples avantages qu'une telle posture permet (trait): quitter la position de « citadelles » assiégées et l'attitude à la fois d'infériorisation (minoritaire *a priori*—ce qui n'est pas vrai dans toute une série d'activités—, ce qui induit un comportement essentiellement défensif) et de supériorité (morale et moralisante, ce qui conduit à un interdit critique quant aux contradictions pourtant criantes de ce secteur, au cynisme et à la mauvaise foi).

L'ESS actuelle n'est pas « une » réponse à la « crise qui dure » mais est partie prenante de la question et même, sous certaines facettes, facteur essentiel de celle-ci et de son acceptabilité (durabilité).

Une critique de l'économie politique actuelle devrait inclure totalement cette réalité

Cela n'a jamais été réalisé—ce qui handicape d'autant les tentatives de sortir de cette « crise durable » et d'imaginer des voies alternatives à la société capitaliste actuelle. La réflexion sur la seule ESS actuelle comme terrain privilégié d'une réflexion sur des alternatives à la société capitaliste est, *de facto*, sans consistance ; cela dépasse même la question idéologique de l'ESS comme « troisième voie », comme « tiers secteur », qui, elle, est particulièrement réactionnaire puisque l'alternative sociétale serait indexée sur la nécessité pour les autres « secteurs », capitalistiques et étatiques, à ne pas évoluer vers des pratiques plus économes, plus équitables et plus liées aux biens communs.

Un secteur (l'ESS dans son acception actuelle) sans stratégie commune et avec des stratégies souvent non explicites (ce qui ne veut pas dire sans stratégies!)

Il est patent que l'hétérogénéité de l'ESS actuelle est en soi un obstacle fort à la définition d'une stratégie, ou même de stratégies particulières, communes. On peut faire l'hypothèse que les multiples tentatives affichées durant l'histoire d'après-guerre mondiale visant à doter l'ESS d'une stratégie et d'institutions stables n'ont jamais été prises vraiment au sérieux par les acteurs eux-mêmes tant ces tentatives n'ont jamais eu de suivi ni de moyens propres. Elles ont par contre permis aux différents types d'acteurs concernés de bénéficier, à bon marché, d'une « marque » bien pensante, *a priori* humaniste, atout concurrentiel non négligeable sur le marché (expliquant largement les très fortes réticences à élargir le périmètre et, plus encore, à le spécifier); à faire prévaloir, autant qu'il a été possible – et il l'est encore en partie – un statut d'exceptionnalité permettant à des secteurs de l'économie d'échapper en tout ou en partie à la concurrence « égale et non faussée » d'autres secteurs économiques (eux-mêmes utilisant, notamment dans le cadre d'aides publiques spécifiques, des avantages que l'ESS s'interdisait *a priori* de déclencher pour conforter son exceptionnalité). Mais le « solde » pas seulement monétaire mais de notoriété et de proximité vis-à-vis d'acteurs essentiels (notamment de l'État et d'organisations syndicales prescriptives) demeure perçu comme positif par l'ESS. Sous un couvert très générique et général (un homme, une voix; non lucrativité; impartageabilité des réserves...), chaque forme d'ESS a développé sa stratégie propre qui a longtemps pu, sous l'absence de stratégie explicite afin de « ratisser large », se couler de façon opportuniste dans le sillage des politiques publiques et de l'État (quelle qu'en soit la couleur politique) en assurant au compte de celui-ci des missions nécessaires à la cohésion sociale mais dont il pouvait, vu l'existence préalable et aidée de ces formes, ne pas socialiser trop vite de façon universelle dans la montée en puissance de la société salariale, ou les déléguer – voire s'en départir en partie – sur des populations ou des risques « ciblés » (voire à la politique industrielle et de service).

Cette absence de stratégie propre comme stratégie a permis à chaque forme de produire des rassemblements interclassistes considérables (mutuelles, coopératives, associations) évitant durablement les conflits idéologiques et de classes à leur interne. En fait si nous ne sommes pas visibles pour ce que nous faisons c'est souvent par la volonté toute simple, malgré nos hauts cris entre nous, de ne pas nous faire voir; d'éviter le débat public.

Mais il est difficile de mener une critique de l'étatisation-désétatisation de la société française, de sa solvabilisation populaire (et en miroir d'un capitalisme étatique et/ou sans capitaux) de la construction longue, retardée et incomplète de l'« État-providence », de sa métamorphose permanente comme de l'évolution du mouvement syndical français (de ce syndicalisme sans syndiqués et sans services), bref du fameux et réel « modèle économique et social français »

sans intégrer tout autrement qu'à la marge l'ESS. Celle-ci a modelé la forme même de toutes les autres institutions, tout comme celles-ci l'ont modelée. Ces stratégies sans stratèges, largement rentières, ont parfois pu tourner au désastre dans les secteurs les moins aidés, les plus profitables, les plus liés à des ruptures de productivités (coopératives de consommation et grande distribution, coopératives de production, pourtant les deux cellules souches de l'imaginaire socialiste utopiste) ou, au contraire, s'affûter comme les Mutuelles d'assurances de biens en jouant et en s'adossant aux grandes masses solvables *via* les mutuelles de santé ou les Comités d'entreprises, notamment. Elles n'ont pas pu s'affirmer sur des bases autogestionnaires, soit à la Libération notamment dans les grandes entreprises marseillaises avec une CGT locale isolée, soit (Lip) au moment où une partie du mouvement syndical s'y est momentanément référée (CFDT) car elles étaient grevées de la longue tradition étatiste, antigestionnaire et nationaliste du mouvement syndical français, des coupures plusieurs fois rééditées entre syndicalisme et ESS, grevées aussi du début de la mondialisation économique et de la fin des gestions corporatistes autonomes.

Une nouvelle donne

C'est peu dire que la lente adaptation de la société française à la législation européenne, sa résistance à en appliquer les règles là où les couples État/ESS « fonctionnaient », ont certes retardé les échéances mais, faute d'esprit offensif—il est dur de se poser en stratège lorsque la bonne « stratégie » a été si longtemps de n'en point avoir—, n'a pas conduit l'ESS à jouer ni une partition ni une autre. C'est-à-dire ni de s'affirmer comme de vrais services d'intérêts généraux universels (ce qui était un objectif de l'auteur de ces lignes) ni de se placer, forte de ses sociétaires et de ses atouts propres de démocraties économiques (mais l'un pouvait conforter l'autre), en position concurrentielle gagnante sur le marché national pour ne rien dire du marché intérieur européen (attentisme fou, encore actuel, sur la question des statuts européens de la mutualité et de l'association!).

Dure est donc la mise en cause du principe des aides d'État, sauf exceptions de plus en plus drastiques, et de la mise en concurrence généralisée des acteurs—non pas sur la nature de l'opérateur mais sur la nature du service rendu. Seules les coopératives ont pu se doter d'un statut européen et ont su, surtout, créer une internationale coopérative très puissante, en phase—pour les plus puissantes d'entre elles, notamment en matière agricole—avec la mondialisation des échanges. Rien de tel, il s'en faut, pour les mutuelles et les associations. C'est dire si les disparités de situation, la guerre de tous contre tous, continuent à s'aggraver tant dans le champ largement virtuel de l'économie sociale qu'au sein de chaque famille où la course à la « taille significative » nationale (!) sur les seuls marchés qu'ils connaissent devient pour les gestionnaires de troisième génération (n'ayant pas eu à connaître les finalités des créateurs de l'après-guerre et l'élan de leurs héritiers directs) la principale et souvent, avec l'oubli des origines, seule motivation.

N'ayant pas pour la plupart ni d'arrière-fond européen ni de vision sur les nouveaux marchés pourtant peu organisés de la culture, de l'information, de l'environnement et de la connaissance, les acteurs actuels, outre qu'ils négligent imprudemment leurs atouts internes de démocraties économiques, tentent de se donner une culture de stratèges sur leur seul pré carré. Sur celui-ci où ils savent que désormais l'État peut se passer d'eux (ce qui les oblige à faire du donnant-donnant – de nouvelles taxations par exemple – avec lui pour que les règles du jeu, toujours nationales là, ne changent pas trop), ils tentent de bricoler des réponses à la crise structurelle de l'État social étant convaincus que celui-ci, et les Régions/Départements, échelon le plus concerné, devront se délester rapidement s'ils veulent à la fois se désendetter et socialiser les nouveaux risques de la « société de la connaissance ». Cela est particulièrement vrai dans les domaines de la protection santé, de la prévoyance, du vieillissement, de l'exclusion-insertion des personnes, où les masses financières concernées sont suffisamment énormes pour que, même si la concurrence d'autres opérateurs se fait nettement plus vive, l'espace de développement demeure. Il serait particulièrement intéressant de pouvoir étudier cette période où, par obligation, des stratégies vont s'affirmer et où de nouveaux gestionnaires oubliant l'oubli même des finalités originaires des mouvements/entreprises qu'ils gèrent endossent les normes entrepreneuriales, managériales les plus classiques, celles-là mêmes qui sont déjà condamnées pour toutes formes d'organisations !

La coopération, la mutualisation, l'association et l'intercoopération : l'économie sociale !

Ce n'est pas être pessimiste, nostalgique ou négatif que de sentir cette réalité et que de constater que le champ largement virtuel de l'économie sociale est un des lieux où l'interdépendance des différentes formes entre elles, la solidarité, l'entraide et la fraternité sont le plus visiblement ignorées. Et pourtant ce n'est pas faute d'imagination dans la création d'outils spécialement pensés pour sortir de cet enfermement, quasi clanique, de chacune des familles sur elle-même. Ainsi, par exemple, les Unions d'économie sociale (UES) ont, elles, été inventées dès les années 1980 pour permettre à des mutuelles, des coopératives, des associations d'entreprendre et d'agir ensemble, avec la possibilité de partenariats, minoritaires, de collectivités publiques et même d'entreprises capitalistes. De même, mais différemment, pour ce qui concerne les sociétés coopératives d'intérêts collectifs, permettant que toutes les parties prenantes d'une entreprise, et pas seulement les seuls salariés, concourent à la finalité de l'agir commun. Et pour autant, combien d'UES créées ? Combien de SCIC ? Très, très peu, il faut le regarder en face. Ce n'est pas l'éthos de la coopération mais le modèle trivial de la concurrence à tout prix, à n'importe quel prix, qui façonne nos comportements.

Allons-nous dire, comme la social-démocratie le fait dans son champ, que c'est parce que l'économie sociale a à gagner idéologiquement qu'elle tend à perdre pratiquement ? Que vu la faillite des économies étatistes et

capitalistes les concepts de mutualisation, de coopération, d'associations, de développement équitable et/ou durable devraient « ouvrir un boulevard », comme on l'entend dans chaque réunion, à l'économie sociale et solidaire ? Que si ce n'est pas le cas, cela témoigne que ces principes ont été préemptés par d'autres entrepreneurs plus retords. Évidemment que nous devons être attentifs aux réalités qui se font jour dans le reste de l'économie, qui sont en même temps des habillages pour mieux vendre et des réalités dont nul ne pourra faire l'impasse complètement. Il est certain que les concepts de responsabilité sociale et écologique de l'entreprise sont parfois plus avancés dans d'autres formes économiques et que les entreprises/mouvements de l'ESS ont aussi à apprendre des différentes méthodes et des différents critères qui se négocient pied à pied entre les salariés, les consommateurs, les riverains, les jeunes, les personnes handicapées dans l'ensemble de l'économie.

Mais, vous diront certains, il n'y a jamais eu tant de créations d'associations en France. Et même les coopératives de production, particulièrement faibles en nombre dans notre pays, voient leurs chiffres croître en quantité et en qualité. Plus souriant encore : les partis politiques, même les plus traditionnellement étatistes, même ceux qui ont joué un rôle non négligeable pour condamner, voire réprimer, ces formes au motif qu'elles conduiraient immanquablement à un transfert de missions et de financements de l'État aux ménages, partis en mal de modèles de société, se convertissent d'un seul coup, d'un seul ! Passer sans transition d'une illusion à une autre ne permet aucun travail de deuil, aucune capacité critique ; le schéma mental reste le même.

Allons voir sans nous aveugler nous-mêmes. C'est un secret de polichinelle que de cacher encore que les emplois créés dans les secteurs de l'économie sociale les plus dynamiques, notamment dans le secteur des services, sont généralement de *bad emplois*, précaires, pauvres dans tous les sens du terme. Et chacun sait bien que l'État ou les Régions/ Départements vont mettre toujours plus en concurrence les entreprises/mouvements de l'ESS avec tous les autres acteurs économiques, sur la gestion de populations et de risques entiers avec des critères poussant chacun au « moins disant ».

Certes on peut tous faire valoir des *succès story*. Et encore il faudrait leur appliquer, sur la durée, le bilan sociétal... Pourtant, après un vide de près de deux générations, un intérêt pour un nouveau collectif, non sacrificiel de l'individu, semble courir chez les jeunes générations férues de mises en réseaux, de solidarités horizontales.

Pourquoi ne pas régler à la faveur de ce *continuum* existentiel cette question lancinante, dramatique, de l'autonomie de la jeunesse, de l'éradication de sa pauvreté et de sa réification ? Et ceci avec une dimension européenne nécessitée, et favorisée, par le choc démographique considérable qui commence. Car contrairement à ce que veut encore nous faire croire M. Hirsch, la reproduction des inégalités et la production de désaffiliés ne se régleront pas en multipliant encore le nombre d'aides ciblées et dérisoires pour

telle ou telle partie de la jeunesse. On a le droit de par la loi à expérimenter, alors expérimentons en grand, sans avoir l'obsession de la formation à l'emploi à tout prix, à n'importe quel prix alors que les travaux non qualifiés peuvent être complètement éliminés dans une société du partage, du sens et de la connaissance. C'est une chance fabuleuse d'avoir une longue période de la vie où rien n'est joué d'avance, où les déterminismes hérités peuvent être largement déjoués, dont ceux liés aux nationalismes. Mutualisons les ressources et la nouveauté des formes démocratiques pour permettre aux jeunes eux-mêmes de gérer cela. Cela aurait de la gueule, que la société civile organisée se saisisse d'un problème de société de cet ordre et le traite elle-même en payant la dette qu'elle accumule dangereusement sur la jeunesse et, surtout, en permettant à celle-ci d'effectuer le véritable saut de qualification, de responsabilisation, de justice et de culture qu'appellent les années à venir. Peut-être sommes-nous toujours aveugles sur la révolution anthropologique en cours, sur les transformations dans l'ordre de la resubjectivation générale des personnes qu'elle permet et nécessite, sur l'abandon de la vieille société hiérarchique et méritocratique qu'elle exige ?

Pourquoi également ne pas décider de construire dans chaque région, avec nos Chambres régionales d'Économie sociale une Union sociale d'économie sociale et solidaire pour soutenir vraiment les initiateurs de projets collectifs et solidaires, les suivre, élaborer des intercoopérations sur des objectifs neufs, comme ceux de la société du numérique et de la culture, et non pas pour, seulement, faire des économies d'échelle sur ce que l'on gère déjà ? Verser au cas par cas quelques milliers d'Euros, dans de quasi-radio crochets ou le mécène a la part belle n'est vraiment plus à la hauteur ni digne d'une humanité sur le chemin de crête de l'humain. Pourquoi ne pas nous doter de véritables fonds de recherches et développement au niveau de trois pour cent de nos chiffres d'affaires alors que nous en faisons la demande... pour les autres formes économiques publiques et privées ? Pourquoi ne pas appliquer à nous-mêmes le mandat unique et l'obligation de rendre compte publiquement de ce mandat dans des délais réguliers ?

Pourquoi ne pas... ? Pourquoi ne pas... ?

Il est certain que nous sommes à un tournant de civilisation et que la perte des repères traditionnels est réelle pour tout le monde. Que les normes de la concurrence, du résultat chiffré, du management ont infesté en profondeur notre façon de penser et même de ne plus avoir à penser. Qui a peur de le reconnaître alors que, dès que l'on analyse un instant son propre emploi du temps, c'est la peur que crée cette situation... qui nous fait peur vraiment. Essayez ! Pourquoi ne pas aller à la rencontre de toutes celles et de tous ceux qui ont décidé d'analyser cette situation, parfois au niveau transversal, entre plusieurs types de professionnalités ? Une dirigeante politique, dont on ne peut pas dire qu'elle est à la fête, a lancé la notion de création d'une société « post-matérialiste ». Ce n'est pas se placer dans la foulée d'un parti quelconque, personne ne l'a même relevé vraiment, que de dire : pourquoi pas ? On voit ce qu'on cherche, matérialiste ou pas : une société qui fait primer l'être sur l'avoir. C'est assez simple.

Le travail et l'entreprise dans un capitalisme déréglementé. Quelles alternatives?

Daniel Bachet

**Maître de conférences à l'université d'Évry, chercheur au Centre
Pierre-Naville**

Les étapes de la crise économique et financière qui a surgi au printemps 2007 aux États-Unis avec les prêts (*subprime*) consentis à des ménages modestes pour s'étendre ensuite à l'ensemble de la planète durant les mois suivants sont aujourd'hui bien identifiées. Le surendettement organisé des ménages américains, la transformation des crédits bancaires en titres de type obligataire négociable sur des marchés (titrisation) puis la déresponsabilisation des prêteurs et l'opacité des marchés du crédit ont été les facteurs déclencheurs de cette crise. Les banques prétendaient être en mesure de faire du profit sans risque et économiser du capital grâce à la titrisation.

Cependant, la transformation financière des années 1980-1990 constitue le socle à partir duquel a pu se développer la « machine à dettes » de ces dernières années. La concentration d'une masse considérable d'épargne dans des fonds de placement (fonds de pensions, sicav, fonds spéculatifs) est à l'origine de la nouvelle configuration des marchés dont le ressort essentiel a été la recherche des rendements les plus élevés possibles.

Pour mettre en place cette nouvelle configuration, il fallait préalablement libéraliser la finance, déréglementer le commerce des biens et des services (libre-échange), et confier aux seuls représentants des détenteurs de capitaux la capacité d'intervenir dans les choix stratégiques des entreprises (*corporate governance*) afin de « créer de la valeur » pour l'actionnaire.

Mais il fallait surtout considérer que la recherche du profit et plus précisément du rendement financier constituait la finalité première de l'entreprise alors qu'un autre choix institutionnel aurait été tout à fait concevable. Cela supposait alors de ne pas confondre l'« entreprise » (la structure productive) et la « société » (l'entité juridique).

La confusion entre l'« entreprise » au sens de structure productive dont l'objectif est de créer des biens et/ou des services et la « société » au sens juridique dont la finalité est le profit n'a pas été maintenue et entretenue par hasard. Elle est le résultat d'un rapport de force favorable aux détenteurs de capitaux qui ont traduit celui-ci en un « rapport de sens » (Bourdieu).

Ainsi, au-delà de la mise à jour des mécanismes de la crise qui se révèle indispensable mais qui ne peut pas être une fin en soi, l'enjeu prioritaire des années à venir est d'ouvrir de véritables perspectives pour valoriser le travail et l'emploi tout en respectant les ressources naturelles de la planète. Cela nécessite tout d'abord de resituer la dynamique d'un mode d'accumulation spécifique qui n'a plus vraiment de traits communs avec la croissance dite fordienne d'après-guerre.

Le capitalisme déréglementé à dominante financière qui a succédé au fordisme porté par le capital industriel s'est développé en comprimant toujours davantage les salaires et en conduisant des fractions de plus en plus significatives des populations vers des formes nouvelles de paupérisation. Contrairement au mode d'accumulation antérieur, cette variante de capitalisme aboutit à une capture presque totale des gains de productivité par les profits au détriment des salaires. Elle permet de développer les versements de dividendes de plus en plus importants aux actionnaires et d'accroître les rendements des placements financiers. Autrement dit, il s'agit d'une logique économique et financière qui privilégie le développement du « profit » (au sens de rendement des capitaux propres) au détriment de la masse salariale comme si la croissance et l'investissement pouvaient se passer de la demande des ménages.

Dès lors que les salariés ne possèdent plus les moyens économiques dont ils ont besoin par la rémunération du travail, ils se tournent vers la seule issue qui leur est offerte : le développement du crédit et l'endettement. En 2007, le taux d'endettement des ménages américains représente 93 % du PIB. En Grande-Bretagne, ce taux est de 107 % ; il est de 121 % en Espagne alors qu'il n'est en France que de 47 %.

Ainsi, la libéralisation du crédit aux États-Unis et dans les pays ayant adopté le modèle anglo-saxon a été une fausse piste pour répondre au développement de la croissance car le crédit hypothécaire a nourri la spéculation tout en accentuant la dépression salariale.

Dans une économie globalisée où un certain nombre de grands pays émergents tels que la Chine ou l'Inde exercent un effet dépressionnaire sur les salaires des travailleurs les moins qualifiés mais aussi sur les revenus des classes moyennes, la volonté politique de sortir de la crise actuelle et de la récession à venir passe par une reconstruction globale des règles du jeu économique et politique.

Cette reconstruction implique de revoir radicalement la libre circulation des capitaux afin que la finance serve au mieux la croissance et l'emploi au lieu d'amplifier la contagion des crises. Elle suppose une remise en cause du système de « libre-échange » qui n'améliore pas le niveau de vie des peuples mais qui place les travailleurs dans une mise en concurrence destructrice. Mais elle demande préalablement de refonder la notion d'« entreprise » confondue abusivement avec la « société » au sens juridique et de lui assigner une autre finalité que celle qui lui a été dévolue jusqu'à ce jour.

Cette reconstruction globale est la condition nécessaire pour que le travail soit enfin reconnu comme source de valeur et de développement.

Aux origines de la crise : globalisation financière et libre-échange

Le système capitaliste n'est-il pas avant tout constitué d'espaces économiques où opèrent les entreprises ou plus exactement les « sociétés de capitaux » ? Les formes d'organisation des sociétés les plus facilement identifiables sont les grands groupes industriels transnationaux qui ont pour objectif d'organiser la production des biens et des services. Mais ces groupes captent surtout la « valeur » (au sens financier) des richesses produites et assoient directement la domination politique et sociale du capital face au monde du travail c'est-à-dire aux salariés.

Ce sont de grands oligopoles qui contrôlent les prises de décision fondamentales dans l'économie mondiale et qui interviennent dans la production industrielle, dans les services, les transports, etc.

La finalité de ces grands groupes ou de ces oligopoles n'est pas de produire des biens et des services pour répondre à des besoins sociaux. Il s'agit avant tout de valoriser les capitaux propres des actionnaires de contrôle, des propriétaires et des dirigeants ou de maximiser le cours de l'action en bourse.

Dès la naissance de l'entreprise capitaliste et compte tenu de ce que sont les droits issus de la propriété, la forme de pouvoir et d'efficacité économique qui va prévaloir est celle que véhiculent les détenteurs de capitaux au détriment des autres « parties prenantes », en particulier des travailleurs salariés. Ces détenteurs de capitaux sont avant tout des investisseurs qui vont agir pour conforter leur pouvoir et défendre leurs intérêts dans le cadre de la « société » (entité juridique) et non de l'« entreprise » (au sens de la structure productive). Il était donc logique que le « profit » devienne rapidement un but en soi et non un simple résultat de l'activité productive. L'entreprise, faut-il le rappeler, n'a jamais été reconnue juridiquement car seule la « société » a pu disposer d'une personnalité morale.

Il devient en conséquence indispensable de remonter à la racine des problèmes juridiques (droits issus de la propriété) pour comprendre la genèse du pouvoir politique, économique et financier qui organise la production des richesses. La situation actuelle de crise économique et financière n'est que le prolongement d'une tendance déjà contenue dans le recouvrement de

l'organisation qu'est l'entreprise par la structure juridique (la société) dont l'objectif est prioritairement la recherche du revenu des seuls détenteurs de capitaux.

Avec les nouvelles exigences de rendement à court terme imposées par la finance de marché, la base productive de l'entreprise se rétrécit, déconnectant de plus en plus le travail salarié de la valorisation du capital (Vinard, 2009). Pourtant les fondements de la prospérité financière ne sont pas internes au monde de la finance mais se situent dans le monde de la production où la valeur est créée. Ce sont ensuite les institutions et les groupes sociaux détenteurs d'actifs financiers qui vont s'approprier cette valeur sur un mode rentier.

En conséquence, la finance n'est pas un parasite sur un corps en bonne santé. Elle est alimentée par le profit non investi puis par des opérations de spéculation procurant des plus-values boursières. Progressivement elle parvient à acquérir un degré d'autonomie qui renforce ce mécanisme.

Il faut aussi rappeler que ce sont bien les droits de propriété en s'incarnant dans les « sociétés par actions » qui mettent en valeur l'origine et la dynamique du capitalisme et non l'accumulation d'instruments de production ou de moyens matériels.

Ensuite il faut bien comprendre l'idée selon laquelle la distinction entre les moyens de production et les titres qui donnent un droit sur ces moyens recouvre deux structures différentes que sont l'« entreprise » comme organisation créant des richesses (biens et services) et la « société » au sens juridique dont l'objectif, selon l'idéologie dominante, serait de financer l'entreprise en vue d'obtenir un profit.

Aux côtés de ces sociétés (de personnes ou de capitaux) et de manière complémentaire, se tiennent les institutions financières, bancaires et non bancaires qui sont constitutives d'un capital aux traits spécifiques. Le capital financier ou de placement cherche à « faire de l'argent » sans passer obligatoirement par l'investissement dans la production de biens et services. Il ne quitte pas la sphère financière et se rémunère sous formes d'intérêts des prêts, de rémunérations liées à la possession d'actions ou de profits tirés de spéculations réussies (Chesnais, 2004).

Ce capital de placement qui a commencé à prendre de plus en plus d'ampleur à la fin des années 1960 trouve sa source dans la centralisation de l'épargne des ménages. Il puise sa dynamique dans l'accroissement des profits non réinvestis et dans la déréglementation financière. Dès les années 1960 en Europe, les ménages aux revenus élevés sont encouragés par des dispositions fiscales à placer leurs revenus liquides excédentaires en titres d'assurance-vie. Les compagnies d'assurance-vie centralisent encore aujourd'hui les actifs financiers parmi les plus élevés.

Plus généralement, la mensualisation des rémunérations de toute la population salariée et l'obligation d'ouvrir un compte en banque va générer une masse considérable d'argent liquide qui échappait auparavant aux banques.

Déjà en 1958 la création en « *offshore* » à la City de Londres d'un marché interbancaire de capitaux liquides libellés en dollars, dits « marchés

des eurodollars», constitue la première base d'opération internationale de capital de placement. Les grandes firmes américaines déposent alors des profits non rapatriés et non réinvestis dans la production.

L'idée était de trouver des débouchés à cet excédent de capitaux flottants de manière à éviter leur dévalorisation massive et brutale, comme cela avait pu être le cas lors de la grande crise des années 1930.

Mais la création d'un « capital fictif » (Marx) dont l'accroissement purement imaginaire de titres va peser de plus en plus sur le système financier ne favorise plus comme dans le système fordien des enchaînements positifs capables d'opérer un bouclage macro-économique entre l'investissement productif et la demande des populations.

Ce capital fictif est constitué de titres, d'actions ou d'obligations qui paraissent avoir l'attribut de croître en valeur en raison des mécanismes propres aux marchés financiers. Or, ces mécanismes ne donnent en fait que l'illusion d'un accroissement de valeur jusqu'à la destruction par le krach de ce capital fictif.

Ainsi, les mesures de libéralisation et de déréglementation de 1979-1981 donnent naissance au système de finance mondialisé tel que nous le connaissons actuellement. Avec la fin du contrôle des mouvements de capitaux, le décloisonnement interne et externe des systèmes nationaux a conduit à l'émergence d'un espace financier mondial.

Les systèmes financiers nationaux sont intégrés dans un ensemble fortement hiérarchisé dominé par les États-Unis en raison tant de la place du dollar que de la domination des marchés obligataires et boursiers américains. Ce sont les opérateurs financiers qui décident dorénavant, grâce à l'interconnexion internationale des marchés, quels agents économiques ou quels pays participeront aux différents types de transactions.

À partir des années 1980, c'est avec une facilité grandissante que l'argent peut être transformé directement en capital c'est-à-dire en une somme d'argent qui cherche à s'élargir et à se rémunérer par un rendement important. Tout ce capital-argent est susceptible de se métamorphoser en capital de placement à la recherche des taux de profit les plus élevés. Les capitaux réussissent à atteindre une rentabilité maximale (15 % et plus) sur certains segments. La concurrence pour des rendements élevés restreint alors les lieux d'investissement jugés attractifs et dégage ainsi de nouveaux capitaux qui vont à leur tour rechercher une hyper-rentabilité financière.

À côté du krach financier qui s'explique par l'accumulation d'un capital fictif qui s'auto-entretient de manière illusoire, le deuxième processus générateur de crise trouve son origine dans une surproduction consécutive à une suraccumulation du capital. Des capacités de production trop élevées et par conséquent excédentaires se traduisent par des stocks de marchandises invendues ou des sites de production en surnombre comme dans l'automobile. Compte tenu de la pression constante exercée sur les salaires, il y a trop de marchandises par rapport à la demande solvable et donc par rapport à ce que le marché peut absorber. Un certain nombre de moyens de production se trouvent alors déclassés et les salariés sont mis au chômage (Chesnais, 2008).

Dès lors, le caractère systémique de la crise économique, sociale et financière se révèle dans l'écart croissant qui se manifeste entre les besoins sociaux de l'humanité et des peuples et les formes déstructurantes de ce capitalisme déréglementé à la recherche de rendements de plus en plus insoutenables.

Il faut enfin rappeler que la déréglementation des marchés des biens et des services est le complément logique de la libre circulation des capitaux. La construction européenne s'est engagée dans cette voie assez rapidement. Au sein du Marché commun, certains pays intégrant la Communauté économique européenne tels la Grèce en 1981 puis l'Espagne et le Portugal en 1986 possèdent des structures productives différentes du Royaume-Uni, du Danemark ou de l'Irlande qui l'ont déjà rejoint dès 1973. Ils ont en particulier des coûts salariaux très inférieurs à la moyenne communautaire.

L'Acte Unique européen signé en février 1986 va ensuite renforcer les déséquilibres qui avaient été introduits depuis le traité de Rome de 1957. Dans cette perspective, on constate que le libre-échange a constitué de plus en plus nettement l'un des fondements de la construction européenne. Lorsque la Communauté européenne adhère à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) créée officiellement en 1995, le tarif douanier commun n'a plus de réalité car les protections face aux *dumping* sociaux extérieurs sont considérablement réduites. Avec les nouvelles vagues d'élargissement à l'Est en 2004 et 2007, les disparités salariales, fiscales et environnementales au sein du marché unique accélèrent les processus de convergence vers le moins-disant social, fiscal et écologique (Landfried, 2008).

L'ouverture complète des frontières à l'intérieur de la Communauté européenne et de celle-ci vers l'extérieur accentue la spirale négative amorcée depuis le début des années 1980 par la globalisation financière : les salaires baissent et la demande intérieure de chaque pays se contracte. Les sociétés de capitaux sont en quête de demande mais elles la sollicitent à l'extérieur de leur territoire et dans le cadre d'une recherche de baisse des coûts de production. Cette recherche obsessionnelle de baisse des coûts explique les tendances lourdes des processus de délocalisation qui n'ont cessé de s'amplifier tout au long de ces dernières années. Le niveau des salaires en Chine et en Inde ou dans certains pays du Sud exerce une terrible pression qui va dans le sens de la poursuite de ces enchaînements négatifs avec d'un côté la baisse des revenus du plus grand nombre et de l'autre l'enrichissement d'une minorité qui peut réellement bénéficier des résultats du libre-échange.

Construire une autre architecture financière et remettre en cause le libre-échange

La crise économique et financière est liée aux mécanismes que nous avons mentionnés ainsi qu'à la croyance naïve à la toute-puissance des marchés. Ce fondamentalisme s'appuie sur l'idée selon laquelle les marchés tendraient vers l'équilibre. Toutes les innovations dans le domaine de la

gestion des risques, des produits dérivés ou des produits structurés sont fondées sur cette croyance.

Pour remettre en question ce fondamentalisme, il serait indispensable de reconnaître une fois pour toutes que ces marchés ne sont pas en mesure de s'autoréguler et qu'ils devraient être étroitement contrôlés par des autorités de tutelle. En fait, les « innovateurs » liés à la nouvelle finance n'ont cherché qu'à disséminer les risques qu'ils ont démultipliés par leurs innovations qui ne sont en fait que des « proliférations » financières. Le dépassement de la situation actuelle devrait au minimum conduire les agents à s'orienter vers les mesures institutionnelles suivantes : adapter les politiques des banques centrales, renforcer le contrôle prudentiel de l'ensemble du système financier et encadrer rigoureusement les marchés financiers (Plihon, 2008). Les banques centrales ne peuvent plus se limiter à contrôler les prix des biens et des services pour éviter l'inflation. Elles devraient inclure dans leurs objectifs la stabilisation des prix d'actifs.

Si l'on admet que les risques d'instabilité financière trouvent leur origine dans les interactions entre les marchés d'actifs et les différentes catégories d'agents financiers, il faut aussi admettre la nécessité de construire une supervision macroprudentielle et préventive afin de stabiliser le système bancaire et financier. Le périmètre de la supervision prudentielle devrait être étendu au-delà des banques commerciales pour concerner également les fonds ou banques d'investissement en imposant des normes minimales de fonds propres et de liquidité. Les grandes banques défailtantes telles que Northern Rock au Royaume-Uni et Bear Sterns aux États-Unis devraient être maintenues sous contrôle public une fois les actionnaires renfloués. Ce sont les banques centrales et les pouvoirs publics qui ont été conduits à prendre leur contrôle pour les recapitaliser. Il serait souhaitable de profiter de ces interventions pour constituer des pôles bancaires publics fonctionnant sur d'autres logiques que la seule maximisation du ROE (*return on equity*).

Enfin, un certain nombre de produits ont été à la source de l'instabilité financière. Le développement des marchés de gré à gré où se réalise la plus grande part des produits dérivés issus de la titrisation a échappé à tout contrôle. Il conviendrait en conséquence que les autorités européennes créent un nouveau cadre réglementaire de manière à interdire les produits structurés dont le risque est impossible à évaluer. Cela impliquerait que ces opérations financières soient traitées sur des marchés organisés, standardisés et contrôlés par des autorités. À cet égard l'Europe est une zone d'activité autosuffisante qui peut parfaitement adopter unilatéralement un degré supérieur de réglementation financière sans risque de fuite des capitaux (Lordon, 2008).

Il faut également insister sur les conséquences de la mise en place des nouvelles normes comptables internationales (IFRS) – et en particulier sur la valorisation des actifs à la « juste valeur » (*fair value*) – qui ont eu un effet procyclique. En période de bulle spéculative, ces normes valorisent de façon totalement disproportionnée les entreprises, autorisant la distribution de revenus inappropriés aux détenteurs d'actions. En revanche, dès

l'éclatement de la bulle, elles entraînent une baisse drastique de la valeur des entreprises (quand celles-ci comptent à leur bilan des actifs financiers, ce qui est de plus en plus le cas), obligeant les dirigeants à licencier et à réduire leur périmètre productif pour maintenir la rentabilité des capitaux investis. On constate alors un mécanisme de transmission de la crise de l'économie financière vers l'économie réelle. À ce titre, il semble que le retour à des règles prudentielles pour les entreprises industrielles ou de services non financières soit également une nécessité. Sur un plan plus général, il serait essentiel de remettre l'ensemble des institutions financières sous le contrôle strict d'une réglementation commune et d'abolir réellement les paradis fiscaux ainsi que la pratique, qui a été trop souvent utilisée par les banques, du hors bilan. De même, les ventes à découvert ou la spéculation sur les matières premières devraient être définitivement interdites.

Toutes ces réformes supposent une volonté politique que les gouvernements des principaux pays occidentaux ne possèdent pas véritablement aujourd'hui.

Nous l'avons vu, le décloisonnement des activités bancaires dans une économie mondiale totalement dérégulée a accéléré la déstabilisation des marchés. Cette situation critique appelle au moins les mesures suivantes :

- orienter la gestion de l'épargne au service du développement au lieu de la soumettre à la concurrence des investisseurs institutionnels et aux fortes rentabilités financières exigées,
- séparer les banques commerciales des banques de marché mais aussi séparer les activités de crédit et de dépôts de celles des investissements d'entreprise ou de gestion du risque,
- réactiver une politique du crédit permettant d'offrir des bas taux d'intérêt à destination des agents de l'économie productive mais « élever le taux d'intérêt spéculatif à des niveaux meurtriers » (Lordon, 2008, *op. cit.*),
- refonder les normes comptables internationales et les positionner en faveur des « parties prenantes » alors qu'elles ont été au service des seuls intérêts des détenteurs de capitaux.

Si l'on admet par ailleurs que le libre-échange organise la concurrence entre les choix fiscaux et sociaux des citoyens et qu'il sape à la fois les fondements de la démocratie et l'efficacité des choix économiques, alors le débat sur le protectionnisme ne doit plus être tabou. Comme l'a montré Jacques Sapir, l'actuel déficit social de l'Europe est en lien direct avec la perte de contrôle de l'instrument monétaire, puis budgétaire et fiscal (Sapir, 2006). C'est pourquoi cet économiste plaide pour une incitation à la convergence sociale, fiscale et écologique vers le haut.

Face à la guerre des coûts produits à la fois par la libéralisation du mouvement des capitaux et par la promotion du libre-échange qui entraîne l'ensemble des salaires dans une spirale de baisse, il ne s'agit pas d'enfermer l'Europe sur un mode autarcique, de renoncer au changement pour créer des rentes ou des lignes Maginot comme l'affirme le dogme libéral, mais de rendre plus équitables les conditions de production et les termes de l'échange. Le

but n'est donc pas d'empêcher l'entrée de tous les produits étrangers mais de définir des zones de protection afin de mieux maîtriser le développement des échanges internationaux.

Dans le cadre d'un nouvel ordre mondial bénéfique à l'ensemble des peuples, les protections douanières – qui sont indispensables pour certains pays et certaines productions, par exemple pour garantir la souveraineté alimentaire et protéger des productions locales – devront s'insérer dans une dynamique de construction de droits sociaux et humains dans tous les pays. De ce point de vue, la promotion d'un protectionnisme raisonné n'est pas incompatible avec la mise en œuvre d'accords de coopération susceptibles de surplomber toute protection particulière. Cela suppose, à terme, de substituer au libre-échange une ouverture extérieure sélective et négociée.

Quel avenir pour le travail et l'entreprise ?

Les logiques économiques et politiques qui prévalent en temps de crise fragilisent encore davantage des pans entiers du salariat tout comme elles peuvent précariser de nombreux travailleurs indépendants (artisans, petits commerçants, responsables de PME et de TPE, etc.).

Ainsi, sur le marché du travail, la dissymétrie entre les différents protagonistes aux intérêts divergents est encore accentuée. Les salariés s'inscrivent plus que jamais dans un rapport de dépendance et de subordination. La globalisation financière et l'ouverture des économies aux flux commerciaux (libre-échange) qui sont à l'origine de la crise majeure actuelle ont imposé partout dans le monde la même logique d'attaque frontale vis-à-vis du monde du travail.

Pour desserrer l'étau du rendement financier qui est à la source de la crise que nous traversons, il faut se tourner vers des formes d'organisation productives plus efficaces sur le long terme et plus démocratiques.

Les critères de rentabilité financière et boursière liés au nouveau gouvernement d'entreprise (*corporate governance*) pèsent sur le travail qui concourt à produire les richesses. La « valeur pour l'actionnaire » est une vision politique de l'entreprise qui légitime la domination des intérêts d'une catégorie au détriment des autres parties prenantes. Or, la finalité de l'entreprise est de produire des biens et des services dont la contrepartie économique se mesure par une grandeur économique qui est la « valeur ajoutée » et non par le profit qui n'est qu'un solde ou un résultat (Brodier, 2001). Il faut rappeler que l'« entreprise » (structure productive) ne possède pas de personnalité morale et n'est pas reconnue juridiquement (Robé, 1999). Sa finalité n'est donc pas prise en compte par les outils de gestion dominants. Les outils et les grilles sur la base desquels les dirigeants prennent leurs décisions (modernisation, restructurations, délocalisations, etc.) sont fondés sur les seuls critères de rentabilité de la « société » (entité juridique) derrière lesquels opèrent des indicateurs tels que la « marge » ou le « coût de revient ». Or, si ces approches ne sont pas fausses, elles sont néanmoins partielles car elles n'engagent que le point de vue des seuls détenteurs de capitaux.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que seule a été reconnue juridiquement dans l'histoire la « société » au sens juridique portée par les actionnaires de contrôle et les propriétaires. Cette confusion entre les deux entités est contre-productive et brouille les pistes pour des solutions plus favorables au travail et à l'emploi. Pourtant, l'entreprise et la société ont des natures et des finalités bien différentes même si leur objectif devrait logiquement être commun.

Du point de vue de l'idéologie dominante, l'objectif de la « société » au sens juridique est de financer l'entreprise et de dégager un profit. Mais pour la société, les salariés sont des « tiers » et des « coûts » qu'il faut le plus souvent réduire. De plus, le contrat de travail est un « contrat de subordination » qui ne donne pas aux salariés l'autonomie et le pouvoir de décider et d'agir dans le travail. N'ayant pas le statut d'associés ou de sociétaires, c'est-à-dire de propriétaires ou d'actionnaires, les salariés ne font pas partie de la société mais ils font en revanche partie de l'entreprise.

Ainsi, les notions d'efficacité ou de performance ne sont pas les mêmes selon que l'on se réfère à l'une ou l'autre de ces structures distinctes. Valoriser la seule entité « société », c'est viser un optimum financier. Gérer l'« entreprise » dans l'intérêt commun de tous les participants permettrait au contraire de rechercher une efficacité économique, sociale et écologique globale. Dans ce cas, l'entreprise s'inscrirait dans une dynamique de développement où les savoirs, savoir-faire et compétences prendraient tout leur sens et deviendraient véritablement source de valeur. L'enjeu est donc de positionner l'entreprise dans son acception d'entité productive produisant des biens et des services au-dessus des différentes parties en présence alors que depuis l'avènement du capitalisme, c'est la société au sens juridique qui occupe ce rôle. Il faut donc faire exister cette entreprise (jamais reconnue car toujours recouverte par la société) afin que la source du pouvoir ne puisse plus provenir de la seule propriété des capitaux.

Cette démarche pourrait être définie comme une reconstruction conduisant à un meilleur équilibre entre le pouvoir des salariés et le pouvoir des détenteurs de capitaux. Le positionnement de l'entreprise comme intérêt commun des participants permettrait aux salariés de disposer de points d'appui pour s'assurer une meilleure représentativité dans les lieux où se joue le pouvoir (implication significative des représentants des salariés dans les conseils d'administration des sociétés par exemple). Le pilotage de la société et de l'entreprise ne pourrait alors s'effectuer que sur la base de comptes de gestion distincts (comptes de profit et comptes de valeur ajoutée) dont la confrontation permettrait ensuite aux différentes instances institutionnelles reconfigurées de prendre des décisions plus conformes au développement de l'« entreprise », seule organisation qui implique l'ensemble des agents concernés : actionnaires, propriétaires, dirigeants, salariés, syndicats mais aussi sous-traitants, collectivités affectées, etc. Changer les outils et les critères de performance économique de l'entreprise conduirait à ne plus soumettre les travailleurs aux seuls rendements financiers de court terme. L'entreprise ne doit plus être un actif liquide que l'on peut instrumentaliser et désosser pour augmenter les plus values boursières.

L'identité d'une entreprise, ce qui lui permet de créer des biens et des services, se trouve dans l'agencement particulier de capitaux physiques, humains et immatériels, et non simplement dans la juxtaposition de capitaux financiers. C'est dire que l'actuelle prégnance du court terme se révèle incompatible avec un développement économique s'appuyant sur la recherche, l'innovation et les investissements de longue durée.

Il va de soi que le développement d'un grand groupe industriel ne relève pas de la même logique que celle d'une PME (ou d'une TPE). Si le premier se focalise sur la valeur de l'action en bourse, la seconde n'a pour objectif, le plus souvent, que d'obtenir un revenu lui permettant d'équilibrer ses comptes. Cependant les outils de gestion utilisés par l'un comme par l'autre restent inappropriés car ils ne se réfèrent pas à la notion d'« entreprise » telle que nous l'avons définie.

La mise en valeur de la notion d'« entreprise » permettrait de donner des indications sur ce qu'il convient de produire et comment il convient de produire, autrement dit sur les « valeurs d'usage » des biens et des services au sens physique du terme.

Il serait alors possible de valoriser la figure du « travailleur cognitif » dans le cadre d'une entreprise qui saurait mieux articuler capital de financement, capital productif et compétences pour assurer la cohésion sociale et l'engagement de la majorité des salariés (Colletis, 2008).

Bien entendu au-delà de cette refondation, il serait indispensable de combiner des formes de contrôle social des entreprises avec la maîtrise publique de l'investissement stratégique et de son financement. La réhabilitation des politiques de redistribution représente les axes essentiels d'un contrôle démocratique de la production et de la répartition des revenus (Hoang-Ngoc, 2005).

L'enjeu n'est donc pas de produire pour produire mais d'ajuster finement et qualitativement la production aux caractéristiques du mode de vie et des besoins de ses destinataires. Les nouveaux modes de pilotage des entreprises associés au rééquilibrage institutionnel des pouvoirs que nous avons présentés seraient en mesure d'orienter l'action économique vers une nouvelle efficacité productive et sociétale et non plus seulement financière comme c'est le cas aujourd'hui. La véritable efficacité ne serait plus d'abord quantitative, elle serait prioritairement « qualitative ». C'est la qualité qui déterminerait la quantité. C'est cette qualité, fonction du bien-être vécu par les hommes et les femmes, du « vivre bien » qui serait alors décisive.

Comme l'écrivait un auteur important du XIX^e siècle, les « producteurs associés » devrait être en mesure de « combiner rationnellement et de contrôler leurs échanges de matière avec la nature, de manière à les réaliser avec la moindre dépense de force et dans les conditions les plus dignes et les plus conformes à la nature humaine » (Marx).

La nouvelle façon de produire présentée ici devrait au moins déjà permettre de promouvoir un autre mode de développement plus soutenable écologiquement pour la planète et plus respectueux de la justice sociale pour les hommes et les femmes sans pour autant sacrifier l'efficacité.

Bibliographie

- Brodier, Paul-Louis., 2001. *La VAD, La Valeur Ajoutée Directe*, Addival, Montpellier.
- Chesnais, François (Ed.), 1999. *La Finance mondialisée, racines sociales et politiques, configurations, conséquences*, La Découverte, Paris.
- Chesnais, François, 2008. « La récession mondiale : moment, interprétations et enjeux de la crise. », *Carré rouge*, 39, p. 3-14.
- Colletis, Gabriel, 2008. « Financiarisation, mondialisation et nouveau rapport salarial. » *In*: Colletis, Gabriel et Paulré, Bernard (Ed.), *Les Nouveaux horizons du capitalisme*. Economica, Paris, p. 147-169.
- Hoang-Ngoc, Liem, 2005. *Refermons la parenthèse libérale!*, La Dispute, Paris.
- Landfried, Julien, 2008, « Un libre-échangisme destructeur. » *In*: Cassen, Bernard (Ed.), *En finir avec l’Euro libéralisme*. Mille. et. une. nuits, Paris, p.61-73.
- Lordon, Frédéric, 2008. *Jusqu’à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Éditions Raison d’agir, Paris.
- Marx, Karl, 1978. *Le Capital*, Éditions sociales, Paris.
- Plihon, Dominique, 2008, « Lutter contre l’instabilité financière : pour un *aggiornamento* de la théorie et de la régulation financières », *Revue d’économie financière*, Hors-série, Paris, p.433-437.
- Robé, Jean-Paul, 1999. *L’entreprise et le droit*, PUF, coll. « Que-sais-je ? », Paris.
- Sapir, Jacques, 2006. *La Fin de l’Euro-libéralisme*, Seuil, Paris.
- Vinard, Pierre, 2009. « À quoi sert une entreprise ? », *Alternatives économiques*, Hors série, n° 79, p. 48-49.

À propos de la démocratie économique *

Michael R. Krätke

Professeur de sciences politiques et d'économie à l'université d'Amsterdam et co-directeur du magazine *Zeitschrift für sozialistische Politik und Wirtschaft*.

Il existe dans le monde entier un consensus sur le fait que la démocratie est le seul concept valable pour un bon ordre social. Ce consensus est cependant limité au domaine de la politique. Une bonne société est comprise aujourd'hui comme un mélange de démocratie politique et... d'une économie de marché capitaliste. De ce point de vue le capitalisme est le complément de la démocratie mais il s'en distingue radicalement. Une économie capitaliste n'est pas forcément considérée comme un ordre démocratique en soi. Elle peut être non démocratique ou démocratique dans la mesure où elle s'accompagne d'un ordre politique démocratique qui constitue le contrepoids au despotisme du capital et des marchés libres ou même le surmonte ¹.

Les anciens et les nouveaux mouvements sociaux dans le monde et la gauche en général sont profondément convaincus de la valeur inhérente de la démocratie. Mais réduire la démocratie purement et simplement à un principe politique et à un ordre politique n'est pas fondamentalement défendu par la gauche. La transformation de l'ordre social et de l'économie mondiale, du monde des marchés et de la domination du capital est comprise au

* Nous reproduisons ici, avec l'autorisation de la revue Transform!, le texte de M.R. Krätke paru dans le 2^e numéro en français : p. 83-92.

¹ Voir Dan Usher, *The economic prerequisites to democracy*, New York: Columbia University Press 1981. Le livre d'Usher est un bon exemple du point de vue libéral traditionnel : il n'y a pas de démocratie sans capitalisme.

contraire comme un processus démocratique et même comme l'acquisition la plus significative de la démocratie. La démocratie en tant que processus comporte l'aspiration au pouvoir et la conquête du pouvoir, ainsi que l'utilisation du pouvoir politique – en particulier du pouvoir étatique – comme levier le plus important pour modifier la structure de la société et dépasser le capitalisme de l'ordre économique. De nos jours, la gauche est presque unanime pour dire que la transformation du capitalisme dans un ordre économique bon et juste ne sera possible que par des moyens démocratiques. En Europe et en Amérique du Nord du moins, la gauche a abandonné toute velléité pour passer par une dictature bienveillante, même pour de courtes périodes de transition.

L'anticapitalisme des mouvements sociaux et de la gauche en général considère aujourd'hui avec scepticisme le nouvel ordre capitaliste mondial et en particulier son expression néolibérale. Les mouvements anticapitalistes d'aujourd'hui contestent, implicitement ou explicitement, l'affirmation que le libre marché est en soi une démocratie économique et la meilleure et unique forme de démocratie économique envisageable ou qui pourrait l'être. Dans leur critique des structures du capitalisme actuel, les mouvements sociaux se concentrent sur le pouvoir grandissant des marchés financiers. Face au puissant pouvoir du capital financier actuel, ils ont réouvert un vieux débat : le capitalisme et la démocratie politique peuvent-ils vraiment s'accorder et, à long terme, être ou devenir compatibles entre eux. Si on répond non à cette question en considérant le capitalisme pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire non pas une condition ou une base stable pour la démocratie mais comme un danger pour la démocratie, et si l'on est d'avis que la démocratie est plus importante pour une bonne société que le capitalisme, on dispose d'un bon argument politique contre le capitalisme. Un argument qui peut être compris aussi comme un argument en faveur d'un autre ordre économique, d'une démocratie économique : pour sauvegarder la démocratie, nous devons nous débarrasser du capitalisme et le remplacer non seulement par quelque chose de plus beau mais par quelque chose de conciliable avec la démocratie politique, donc par la démocratie économique.

Le concept de démocratie économique

Tout comme le socialisme, le communisme et l'anarchie, la démocratie économique est à la fois un concept politique et économique. En tant que concept politique, la démocratie économique ne signifie pas seulement une part plus importante d'intervention et de contrôle de l'État sur les processus économiques – des régimes élus démocratiquement ont déjà fait cela depuis bien longtemps aux quatre coins de la terre. Cela ne signifie pas que les travailleurs ont d'une façon ou d'une autre davantage de droits, par exemple à travers l'implication des représentants des salariés dans les processus de décision officiels². Si cela était tout ce que la démocratie économique peut

² Comme avec le système allemand de co-détermination qui donne le droit aux représentants des salariés de participer au processus de décision au niveau du comité de direction.

vraiment engendrer, les pays à corporatisme fortement enraciné—comme l’Autriche ou les Pays-Bas—auraient déjà été considérés depuis des décennies comme des démocraties économiques exemplaires.

La démocratie politique n’est cependant pas seulement une forme d’autogestion des ouvriers au niveau du site de production ou de l’entreprise—bien que la démocratie sur le lieu de travail et l’autogestion au niveau de l’usine soient des éléments indispensables de toute démocratie économique. Quand nous parlons de démocratie économique, nous pensons à une multitude de rapports de force qui traversent toute l’économie et influencent chacun des aspects de la société et de la vie économique et sociale.

Nous pensons aux droits et devoirs, au contrôle et au contrôle mutuel comme contrepoids au pouvoir économique illégitime, qu’il soit privé ou public. En fin de compte, nous parlons aussi d’un ordre pour l’économie mondiale, un ordre qui pourrait maîtriser les catastrophes globales, la richesse et la pauvreté des nations et les structures d’exploitation des marchés mondiaux. Sur ce point, nous nous situons exactement dans la ligne des mouvements anticapitalistes au sein de l’altermondialisme. Ce concept d’un ordre économique mondial démocratique est toujours le maillon le plus faible de la chaîne de l’anticapitalisme d’aujourd’hui.

Depuis les années 1980, et en particulier depuis les modifications profondes de 1989/1990, un débat est apparu dans le monde sur les modèles d’un socialisme démocratique faisable ou réalisable. Le socialisme démocratique doit représenter une alternative, aussi bien au capitalisme sous ses différentes formes qu’à toutes les formes d’économies populaires « socialistes », planifiées, dirigées, centralisées par l’État, qui ont dramatiquement échoué dans l’ancien bloc soviétique³. Bien que le débat se limite principalement à des cercles académiques, son importance est néanmoins évidente si nous considérons la plus grande expérience socialiste de l’époque actuelle, à savoir les efforts chinois pour instaurer et sauvegarder quelque chose que l’on désigne toujours officiellement comme une « économie de marché socialiste ».

Ce débat tourne essentiellement autour des modèles de la démocratie (économique). Le modèle de Michel Albert d’un ordre économique participatif qu’il appelle *Participatory Economy* ou brièvement *Parecon*, en est l’exemple le plus récent⁴. Il s’agit ici d’une alternative économique au capitalisme,

Cela ne s’applique pas bien sûr à tous les domaines, mais seulement à certains secteurs sélectionnés de l’économie privée. Même sous sa forme réduite et limitée, la co-détermination des salariés est combattue avec véhémence par les capitalistes et les dirigeants dont le pouvoir despotique est mis en jeu. Certains despotes éclairés ont naturellement appris à vivre avec.

³ Pour un tour d’horizon des économistes de gauche ayant abandonné tout concept de planification économique centrale, lire Christopher Pierson, *Socialism after Communism, The New Market Socialism*. Cambridge, Polity Press 1995.

⁴ Voir Michel Albert : *Parecon. Life after capitalism*, London, New York, 2003.

réalisable, d'un ordre économique qui ne serait pas moins efficace, mais beaucoup plus juste que ses prédécesseurs historiques. Une alternative souhaitable qui serait acceptable au regard de valeurs démocratiques de base, comme l'égalité, la liberté, l'autogestion et la participation.

La pierre d'achoppement du débat sur les différents modèles de démocratie économique n'est pas l'autogestion sur le lieu de travail mais plutôt la qualité démocratique des processus de planification et de coordination au niveau de l'économie nationale (ce qui touche nombre d'entreprises, de branches industrielles, des régions entières, des pays, ou même l'économie mondiale). Compte tenu de la mauvaise réputation de l'économie planifiée aujourd'hui, le débat dépend principalement d'une question qui commande tout le reste : quel rôle, s'il doit y en avoir un, pour le marché dans le nouvel ordre économique ? Une certaine forme de socialisme de marché est-elle réalisable et envisageable, un ordre économique donc dans lequel les marchés ne dominent pas mais sont intégrés ou « socialisés » dans un système de contrôle social et dirigés par des organes politiques démocratiques et non par d'anonymes « participants au marché » ?

Il est facile de comprendre pourquoi la question de savoir si la démocratie sur le lieu du travail ou au niveau de l'entreprise est réalisable et souhaitable ne suscite que très peu de discussions. Il existe en effet assez de preuves qui montrent que les coopératives ouvrières peuvent diriger une entreprise avec la même efficacité et même beaucoup mieux que les entrepreneurs, les capitalistes privés ou les managers. Généralement, les coûts de contrôle et de gestion sont inférieurs. L'absentéisme et le *turn over* des salariés sont moindres que dans les entreprises capitalistes privées.

La coopération, l'autogestion et la participation des ouvriers à l'organisation du travail augmentent même la productivité ⁵. La démocratie – c'est-à-dire le droit de déterminer et d'organiser soi-même ses activités, en commun et en accord avec toutes les personnes directement impliquées – fonctionne au niveau du poste de travail. Elle fonctionne s'il existe des droits qui donnent aux ouvriers de l'usine une voix et une liberté d'appréciation qu'ils n'ont aujourd'hui ni dans l'économie privée ni dans le service public où les rapports de travail « normaux » sont fortement hiérarchisés. De tels droits ne sont pas obligatoirement liés à la propriété individuelle ou collective d'une entreprise (ou du capital ou des ressources productives d'une entreprise).

⁵ Voir les documents d'une étude riche et variée du plus grand regroupement de coopératives ouvrières en Europe, la coopérative espagnole Mondragon.

H. Thomas/D. Logan, *Mondragon: An Economic Analysis*, London: Allen & Unwin 1982. Dès le milieu du 19^e siècle, les rapports du syndicat britannique sur les coopératives ouvrières confirmaient que celles-ci avaient travaillé « efficacement », avec moins de « frais de management » que dans les entreprises privées comparables et très peu de « frais de gestion ». Lorsque Marx en 1864/1865 louait, dans le manuscrit qui devint plus tard le volume III du *Capital*, la très haute efficacité des coopératives ouvrières, il s'appuyait sur les documents fournis par les rapports du syndicat.

Il y a toujours eu un grand nombre de coopératives ouvrières tout comme il y a toujours eu différentes formes de co-détermination ouvrière dans les entreprises capitalistes privées.

La démocratie économique pourrait être limitée au seul droit de choisir les cadres dirigeants (que ce soient les dirigeants seuls ou les représentants du comité d'entreprise). Elle pourrait aussi aller jusqu'au droit des salariés d'être continûment impliqués dans tous les processus de décision importants sur le lieu de travail et/ou au niveau de l'entreprise. Mais malheureusement, un problème se pose ici : la structure du travail, la faible comparabilité des postes de travail et des qualifications, et la hiérarchie des postes de travail ne peuvent pas être surmontées facilement en raison du haut degré de spécialisation des organisations de travail modernes. Cette structure même nuit au principe démocratique « une personne, une voix » car elle rend l'expert et le personnel spécialisé dans chaque domaine inévitablement plus importants et ainsi plus puissants que l'ouvrier ou le personnel non qualifié. Nous rencontrons ici le vieux problème de Lénine : la cuisinière ne devrait-elle pas, à défaut de l'État, diriger au moins la cuisine, mais en est-elle capable ? Chaque cuisinier ou groupe de cuisiniers est-il en mesure de diriger une cuisine sans trop saler les plats ? On pourrait envisager des moyens supplémentaires, comme la rotation des postes de travail ou leur réorganisation pour niveler la hiérarchie du savoir, des responsabilités, des expériences, ainsi que des connaissances spécialisées. On pourrait imaginer une structure dans laquelle le savoir, les connaissances spécialisées et l'évaluation soient systématiquement découplés de façon à ce que les intellectuels ne dirigent pas. Les bureaucrates ou les politiciens professionnels ne devraient pas diriger non plus. Au lieu de cela, des conseils formés selon l'ancien modèle du jury et composés de personnes non spécialisées pourraient prendre en charge ces tâches.

Le problème de la planification macro-économique

Nous nous heurtons à des problèmes encore beaucoup plus vastes si nous allons jusqu'à envisager une sorte de processus de planification démocratique au niveau de l'économie nationale.

Personne ne conteste la nécessité d'une planification rigoureuse. Toutes les grandes et petites entreprises utilisent la planification. Et des questions brûlantes sont en débat :

- Que faut-il planifier ?
- Par qui ?
- Et, surtout, comment devrait être organisée démocratiquement une telle planification macro-économique ?

La planification a aujourd'hui mauvaise réputation, bien qu'on ne cesse de planifier : la planification des budgets publics, la planification à long terme de la production et des investissements dans toutes les grandes entreprises. Mais les dispositifs de planification de l'économie nationale, qui existent dans nombre d'autres pays (banques centrales, bureaux de planification centraux

en France ou aux Pays-Bas), ne peuvent exercer aucune influence sur les entreprises ou les branches. Leur planification n'a pas de sens si elle ne sert pas à orienter les entreprises du secteur public (comme par exemple dans le cas de la « planification » française).

Tout cela devrait être radicalement modifié dans toute forme d'économie « démocratique ». Il ne faudrait pas seulement imposer aux entreprises les règles fondamentales de la gestion d'entreprise. L'autogestion des coopératives ouvrières serait aussi soumise à un certain contrôle et à une direction d'en haut, à travers des règles de gouvernance ou de management légitimées par des processus démocratiques à un niveau sociétal plus élevé. Il s'en suivrait que toutes les formes d'activités économiques essentielles, comme la production, la consommation, l'investissement, le retour sur investissement, la vente, l'achat, l'attribution de crédits, le marketing, etc., ne resteraient pas des questions purement privées mais seraient considérées comme des questions politiques. Dans un ordre économique démocratique, les activités économiques essentielles doivent être légitimées, la domination des « forces du marché » doit être mise en cause et des pouvoirs devront être donnés aux individus et aux collectifs : au lieu des marchés (ce qui, dans la pratique, est juste une autre façon de nommer les entrepreneurs privés et ceux qui dominent des marchés déterminés), ce sont les producteurs et les consommateurs, tous les intéressés, qui devront débattre, négocier et finalement décider de l'orientation du développement économique. Bien sûr, tout ne peut et ne devrait pas être planifié. Les entreprises et les coopératives ouvrières devraient garder et garderaient une grande part d'autonomie dans leur travail quotidien. Mais il existe une grande adhésion au sujet de l'importance cruciale des décisions d'investissements—au niveau des entreprises, des branches et des régions. Car les décisions d'investissements—aussi bien au niveau de l'entreprise qu'au niveau de la société—englobent toujours des décisions sur les innovations, les nouveaux produits, l'emploi et/ou le développement de nouvelles technologies, la restructuration de branches entières, la création ou la fermeture d'entreprises.

De façon générale, la planification macroéconomique des investissements a quatre objectifs :

- 1) Décider du montant de l'investissement social total ;
- 2) Décider des priorités entre les choix d'investissements alternatifs ;
- 3) Décider des grandes ou petites innovations dans la production ou les processus de production en tenant compte des possibilités et des risques qui s'y rattachent et, au-delà, décider de démarrer certaines activités économiques ou de les arrêter ;
- 4) Définir les critères de réussite et de performance pour les entreprises et les branches.

Naturellement, les deuxième et troisième objectifs fixent l'orientation au regard de la « croissance » et du « développement » de l'économie dans son ensemble. Intervient ensuite le droit le plus fondamental que doivent avoir les citoyens dans le cadre de la démocratie économique, qui est celui d'être associés aux décisions collectives sur la constitution du capital et

les investissements. Les modèles de démocratie économique s'appuient au minimum sur une forme de contrôle social des investissements nets. Au niveau de la société, les modèles cherchent une forme de décision démocratique en utilisant une modalité ou une autre de démocratie représentative et en associant les producteurs, les consommateurs et l'État comme représentant de « l'intérêt général », par exemple pour le respect de l'environnement ou l'équité entre les générations. L'utilisation des moyens d'investissement disponibles (aujourd'hui entre 5 à 12 % du produit intérieur brut dans les pays capitalistes hautement développés) n'est pas laissée à l'appréciation des propriétaires privés, des capitalistes et des cadres dirigeants qu'ils emploient, mais est soumise à la décision collective à travers des commissions regroupées formées de représentants élus par tous ceux qui sont impliqués dans ou concernés par le processus de renouvellement économique. Dans un ordre économique démocratique, les entreprises ou sociétés individuelles apporteront leur contribution à l'investissement social par les impôts prélevés sur leurs bénéfices nets.

Pour être en situation d'investir, elles doivent demander des crédits à hauteur de l'investissement prévu. Elles devront soumettre leurs plans d'investissement (selon les règles générales fixées par eux) aux services officiels chargés du contrôle sur les moyens d'investissements sociaux. Un système de banques d'investissement publiques va intervenir entre la société, ou ses instances représentatives, en tant que détentrice des moyens d'investissement et les entreprises individuelles (y compris les coopératives ouvrières) en tant qu'utilisatrices provisoires d'une partie de ces moyens.

Un tel système minimal de contrôle et de planification démocratiques a besoin naturellement de certaines institutions—les services de planification financière et les banques d'investissement publiques—qui agissent sous le contrôle des instances représentatives (conseils et/ou parlements) et sont responsables de toutes les décisions politiques.

Sur l'autre face du spectre, on peut imaginer une économie dans laquelle tout serait sous contrôle public, démocratique, et dans laquelle chaque décision économique isolée serait prise par tous ceux qui sont concernés. Les consommateurs devraient alors décider de leurs besoins et de leur demandes et communiquer leurs préférences aux producteurs. D'autre part, les coopératives ouvrières (entreprises) devraient fournir les informations nécessaires sur les coûts pour différentes alternatives de production. Enfin, les décisions sur ce qui doit être produit, quand, où, comment et à quels coûts devraient être prises au cours d'un processus interactif dans lequel les consommateurs individuels (ou les communautés de consommateurs plus importantes) négocient avec les différentes coopératives ouvrières (ou avec les groupes plus grands comme les sociétés coopératives). La question décisive de savoir si les rapports de marché et la concurrence entre les producteurs (les entreprises autonomes ou les coopératives ouvrières) peuvent et devraient ou non jouer un rôle dans ce processus, et dans quelle mesure—et, dans l'affirmative, si elles peuvent rester démocratiquement contrôlées—reste ouverte. Compte tenu de ce problème qui saute aux yeux

(comment intégrer une dimension de « socialisme de marché » dans un ordre économique démocratique), il a été proposé de « socialiser » efficacement les marchés⁶. En encastrant les marchés dans des institutions spéciales qui surveilleraient les actes de tous les acteurs du marché, il pourrait être possible de créer la transparence pour réguler la concurrence et réellement « maîtriser les marchés ».

Dans l'histoire du capitalisme, on compte de nombreuses tentatives durables de « gouverner les marchés » qui furent des réussites. Cela vaut en tout cas pour les pays émergents. Fondamentalement, les États et autorités des États qui organisent et contrôlent les marchés, peuvent difficilement être considérés comme « démocratiques »⁷. Ce sont des régimes autocratiques qui dominent l'histoire des pays industriels qui se sont développés au cours des 19e et 20e siècles.

Pour une forme valable de démocratie économique, il faut davantage que la volonté et le pouvoir politique de stimuler le « développement économique ». Au contraire : une démocratie économique vivante serait compatible avec une croissance économique faible ou très faible et se construirait sur la base d'objectifs qualitatifs communs de « développement », qui pourraient être définis au cours de débats publics organisés à cette fin. Un ordre économique démocratique qui ferait de tous les thèmes macroéconomiques des questions politiques et qui aurait besoin ainsi d'arguments plus exigeants et d'une légitimation différenciée serait naturellement encore plus difficile à gouverner pour les décideurs politiques.

Tout cela est intimement lié à la question de l'étendue et du niveau du « socialisme de marché ». Doit-il exister un marché du travail, un marché des capitaux, un marché des matières premières ? Dans la tradition socialo-communiste, il existe un fort penchant pour abolir complètement de tels marchés ou bien les limiter fortement. Des marchés « socialisés », avec un contrôle démocratique et des processus de marché réglementés, pourraient constituer une alternative. Comme de tels marchés seraient organisés et pilotés par des services de contrôle publics, les principes démocratiques de prise de décision pourraient s'appliquer. Aujourd'hui, il existe nombre de ces dispositifs étatiques. Ceux-ci sont connus dans le langage actuel sous le nom de BINGO – Big International Non Governmental Organization – c'est-à-dire des grandes organisations non gouvernementales, avec une orientation économique forte. Il s'agit de communautés d'entreprises organisées et institutionnalisées qui agissent en dehors du contrôle démocratique, comme des clubs de gentlemen entrant en relation entre eux. Il serait facile

⁶ Voir Diane Elson, « Market socialism or socialization of the market ? » *In New Left Review* 172, 1988, S. 3-44.

⁷ Voir le rapport de Robert Wade à propos de l'expérience des États émergents en Asie dans : *Governing the Market : Economic Theory and the Role of Government in East Asian Industrialization*, Princeton, Princeton University Press 1992.

de les remplacer par des structures publiques organisées et légitimées démocratiquement. Cela serait même nécessaire dans la mesure où le détenteur de capital privé et l'entrepreneur n'occuperaient plus de position centrale dans la vie économique de la société. Dans ce nouveau rapport de « marchés socialisés », des organismes publics devraient établir les normes, les standards et les règles pour les participants au marché, comme les prix, les salaires ou les normes de dédommagement, ainsi que les normes de produit ou de qualité et les normes de production (par ex. pour la consommation d'énergie : les répercussions sur l'environnement, la santé et le comportement). En ajoutant une dimension forte de décisions collectives, démocratiques sur les investissements (comme décrit ci-dessus), où la fonction du marché d'allocation des moyens et même la fonction « entrepreneuriale » seraient socialisées – tout comme, en même temps, le développement des innovations et des « nouvelles combinaisons » –, nous approcherions fortement d'un ordre économique démocratique complet.

La conservation de certains éléments de marché qui seraient couplés au « socialisme de marché » à travers la « démocratie économique » semble au premier abord à considérer, mais compromet aussi le projet global d'un nouvel ordre économique dans lequel la société est responsable de son économie au lieu d'être dominée par elle, comme c'est le cas dans le capitalisme. Les marchés présentent cependant, même s'ils sont fortement régulés, certains avantages : ils peuvent empêcher les luttes vaines et interminables entre des intérêts individuels contradictoires. Les effets des marchés pourraient être acceptés comme des solutions provisoires pour les conflits réels entre les intérêts individuels et les intérêts économiques légitimes. Dans un ordre économique démocratique, les marchés ne pourraient cependant jamais représenter l'instance ultime qui serait en mesure de régler définitivement et efficacement les conflits. Car les marchés sont aveugles et sourds, « les défaillances du marché » se manifestent partout, et les marchés sont rarement « performants ». Le concept de « socialisme de marché » devrait cependant s'appuyer fortement sur des mécanismes qui corrigent le marché et qui sont enracinés dans le système global. Il devrait toujours y avoir la possibilité de se défendre contre le marché en adressant un recours auprès d'une autorité supérieure, donc politique. Cette autorité devra être en mesure et avoir le droit de relancer les débats publics et de prendre des décisions démocratiques à propos de chaque conflit d'intérêts économiques. Une démocratie économique serait consommatrice de temps. Une de ses conditions préalables serait d'ailleurs une diminution appropriée de la durée du travail pour tous.

La discussion actuelle sur le socialisme démocratique ainsi que sur une forme réalisable de démocratie économique est surdéterminée par le spectre de l'échec d'une planification étatique hautement centralisée dans les « pays socialistes ». Est-il possible d'empêcher un tel échec grâce à la démocratisation du processus de planification ? Fondamentalement oui. Mais quelles sont les formes de prise de décision, de participation, nécessaires pour rendre le processus de planification performant ? De nos jours, les

socialistes ont tendance à considérer que les problèmes techniques de la planification centrale sont maîtrisés grâce à la très grande puissance de calcul des ordinateurs dont nous disposons aujourd'hui. En se basant sur Internet comme nouveau support pour l'échange et la diffusion des informations et la prise de décision, Michel Albert a élaboré le concept d'un processus de participation qui implique fortement les personnes, en donnant à chacun une voix propre, et qui est aussi très interactif. Même s'il nécessite beaucoup de temps, il semble très simple : nous devons savoir ce que les individus veulent ? Posons-leur simplement la question ! Nous devons savoir quels sont les coûts associés à ces aspirations ? Posons-leur tout simplement la question !⁸ Mais comment décidons-nous des priorités si notre présupposé de départ n'est même pas une « surabondance sans fin », où chaque désir particulier, quel qu'en soit le coût, peut être exaucé ? Il est évident que nous avons besoin d'un processus de négociation mais nous devons prendre également des décisions. Comment pouvons-nous trancher de telles questions ? Par une majorité simple, une majorité qualifiée ou d'autres règles collectives pour la prise de décision ? La première étape de l'institutionnalisation d'un ordre économique démocratique devrait toujours être accompagnée d'un consensus sur la façon dont il faut décider en matière économique. Comment organisons-nous la planification comme un processus permettant de tirer la leçon des erreurs et d'éviter les impasses et les crises ? Il est inévitable que, de temps en temps, il y ait opposition d'intérêts économiques différents. Comment estimons-nous et évaluons-nous ces intérêts ? Quels intérêts économiques doivent prévaloir dès que le pouvoir du capital a été aboli comme base quasi naturelle de la prise de décision économique ? Même si nous devons considérer tous les intérêts économiques individuels comme également estimables, ils ne sont pas équivalents pour autant. Ce qui pour l'un revêt un intérêt essentiel peut être une question d'importance secondaire pour l'autre. En ce sens, nous avons besoin d'une règle (ou de règles) pour choisir entre les intérêts économiques d'urgence et de portée différentes. En ce qui concerne le « *empowerment* » et la participation à la prise de décision économique, on pourrait envisager l'application d'une règle qui ressemblerait fort à celle que John Rawls a formulée ainsi : on doit donner la possibilité à ceux qui supportent directement les conséquences d'une décision en débat, de se faire entendre et peut-être même d'opposer un veto à la volonté majoritaire, et cela même s'ils ne représentent qu'une petite minorité. Ainsi, par exemple, en cas de modification économique en débat, ceux qui perdraient quelque chose de vital pour eux, comme leur maison, leur travail, leurs qualifications ou leur environnement, devraient avoir la possibilité d'opposer un veto afin d'amener la majorité à reconsidérer et à renégocier le sujet.

⁸ Voir Michel Albert, *op. cit.*, p. 128 et suivantes.

Stratégie et stratégies

Les stratégies relatives au processus de transformation socialiste se sont toujours fondées sur la conviction que nous trouverions les éléments, les ingrédients d'une recette de base pour construire la nouvelle économie au sein des économies capitalistes qui se sont développées jusqu'à aujourd'hui⁹. Nous voyons effectivement encore aujourd'hui des éléments, des îlots de démocratie économique dans l'économie capitaliste mondiale. Nous les voyons dans le mouvement coopératif (avec plus de 800 millions d'homme impliqués dans le monde). Nous les voyons dans différentes formes de solidarité et d'entraide organisées aux quatre coins de la terre qui apparaissent sous les modalités les plus variées. Dans certaines parties du globe et même dans certains États européens, « l'économie sociale » offre encore du travail et des revenus à beaucoup de personnes. Le mouvement coopératif est très vivant dans le monde entier. L'Europe des 15 compte actuellement environ 135 000 coopératives, avec plus de 84 millions de membres qui donnent du travail à plus de 2,7 millions de personnes. Cela peut ne pas sembler très impressionnant si l'on considère que la majorité des coopératives de producteurs sont très petites. Elles représentent dans des pays comme l'Espagne ou la Finlande 4,5 à 5 % de l'emploi total. Leur part de marché est cependant nettement plus élevée (18 à 35 % dans le commerce de détail et le secteur de la santé, 55 à 83 % dans l'agriculture, selon les différents pays européens). Si l'on considère toute l'économie sociale, c'est-à-dire non seulement les coopératives mais aussi les différentes formes d'entreprises d'intérêt général, nous obtenons une plus forte part dans l'emploi (de 8,2 % en Italie à 16,6 % aux Pays-Bas).

La gauche devrait diffuser et soutenir de telles formes alternatives, plus ou moins non capitalistes, de l'économie et les prendre pour pierres angulaires pour ses stratégies de transformation à long terme. Les alliances qui existaient autrefois entre les mouvements sociaux comme le mouvement coopératif, les syndicats et les partis politiques de gauche doivent être reconstruites. En termes de stratégie, cela fait sens de soutenir et de promouvoir ce secteur tiers dans tous les États capitalistes et d'essayer de formaliser « l'économie informelle ». Les droits des travailleurs et les droits des consommateurs doivent être tous deux développés et renforcés. Les mouvements sociaux, les syndicats et les partis politiques de gauche doivent s'immiscer dans les

⁹ Ceci est au cœur même du concept de socialisme « scientifique » de Marx : Si ne nous ne sommes pas en mesure de trouver les éléments intellectuels et moraux essentiels pour instaurer une nouvelle économie et une société dans le cadre du capitalisme réellement existant, même camouflé, tous nos efforts pour surmonter le capitalisme seront effectivement stériles. Nous devons bien sûr non seulement trouver ces éléments, mais aussi les utiliser pour créer une nouvelle société. Voir Michael R. Krätke : « Au-delà du capitalisme. Ou comment le développement capitaliste va au-delà de lui-même ». In : Marcus Hawel, Gregor Kritidis (Ed.) : *Le cri de l'utopie*. Hannovre : Offizin Verlag 2006, S. 163-183.

luttés concernant les investissements publics et promouvoir à nouveau et reconquérir le domaine public où se prennent les décisions sur la richesse commune ou publique relative aux biens et aux services publics. La gauche doit de nouveau participer au débat public sur les réformes et expériences économiques à grande échelle dans les États socialistes. Le parcours hasardeux de la Chine vers un socialisme de marché constitue le sujet le plus important. La gauche doit repenser l'ordre économique et social de l'après-capitalisme, qu'elle espère atteindre. Si elle ne le fait pas, la réforme du capitalisme restera la seule option. Il ne restera plus ensuite qu'à rendre le capitalisme plus accessible et moins destructeur. Si la gauche réussissait d'autre part à redonner de la valeur à la démocratie économique, elle aurait de bonnes raisons de forger une nouvelle alliance avec les millions de gens qui se sont déjà engagés dans l'économie sociale et les mouvements coopératifs en Europe et au-delà. Elle pourrait alors redécouvrir une stratégie réformatrice radicale en vue de réguler et même de maîtriser les marchés. Cela nécessitera des efforts soutenus de démocratisation (et donc de « socialisation ») des institutions qui dominent actuellement les différents marchés.